



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5603<sup>e</sup>** séance

Mercredi 20 décembre 2006, à 15 h 25  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser . . . . .	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Barttfeld
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Phee
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. Lacroix
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Kodera
	Pérou . . . . .	M. Chávez
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Johnston
	Slovaquie . . . . .	M. Mlynár

### Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation dans la région des Grands Lacs**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, de la République démocratique du Congo, de la Finlande et du Rwanda, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fall à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M<sup>me</sup> Liberata Mulamula, Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Conférence des Grands Lacs.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M<sup>me</sup> Mulamula à prendre place à la table du Conseil.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit

conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/811 qui contient le texte d'une lettre datée du 4 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2006/812, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 octobre 2006, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Je lui donne la parole.

**M. Fall** : L'intérêt du Sommet de Nairobi, au regard de l'action des Nations Unies, et plus particulièrement de l'action du Conseil de sécurité, se décline à quatre niveaux : historique et politique, diplomatique, substantif et prospectif.

Au plan historique et politique, le Sommet est la consécration d'efforts soutenus, multisectoriels et convergents, pour tourner la page de ce qui, depuis plusieurs décennies, semblait être une fatalité faite de violences, de conflits, de guerres, de tragédies humanitaires et de drames sociaux, pour tourner cette page de désolation afin d'ouvrir une nouvelle page de destin national régional articulé par les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux de toute la région, un destin bâti autour d'une vision régionale, volontariste, déclinée à Dar es-Salaam en novembre 2004 à travers la déclaration adoptée au premier Sommet et matérialisée à Nairobi en décembre 2006 à travers le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Assurément, les pays de la région et leurs initiatives régionales sont incontestablement les premiers acteurs et les lauréats de cette belle réalisation : à leur suite et avec eux, le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, dont l'appui financier, technique, politique et diplomatique a été remarquable; avec eux aussi et surtout, votre Conseil qui, depuis le génocide de 1994 au Rwanda, a, par une politique active et constante, soutenu et appuyé les différentes initiatives de règlement négocié des conflits, a déployé ou donné des instructions pour le déploiement de nombre de missions de maintien de la paix dans la région, a soutenu de manière attentive et critique le respect et l'application des accords de paix, ainsi que les gouvernements, institutions et

mécanismes de transition mis en place. De même, votre Conseil a exercé son influence, toute son influence sur le cours des événements, tant nationaux que régionaux, à travers vos délibérations et décisions ici à New York, et par vos nombreuses missions de travail sur le terrain en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs.

Enfin, faut-il le rappeler, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, c'est votre initiative, appuyée par l'Union africaine. Et le processus préparatoire qui vient de s'achever a été conduit, du côté des Nations Unies, selon vos directives et avec la participation active et coordonnée de toutes les institutions du système des Nations Unies.

Au plan diplomatique, le Sommet de Nairobi, plus que celui de Dar es-Salaam, a été marqué du sceau de ce qu'un poète-président disparu appelait « le commun vouloir de vie commune ». Celui-ci se traduit par adoption solennelle du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement, avec le double engagement de le ratifier rapidement et d'en respecter de bonne foi l'esprit et la lettre en attendant sa ratification.

Il se manifeste aussi par la décision de mettre en place, presque immédiatement, les mécanismes politiques de suivi du Pacte et son secrétariat, dans les trois mois qui suivent la signature du Pacte. Cet esprit se manifeste aussi par la décision d'installer le siège du secrétariat au Burundi; par la nomination de l'Ambassadrice Liberata Mulamula en qualité de première Secrétaire exécutif; par l'approbation du barème des cotisations au secrétariat; par l'institutionnalisation du fonds spécial de reconstruction et de développement; ainsi que par des annonces sonnantes et réverbérantes de contributions volontaires au lancement dudit fonds et à la mise en œuvre des projets annoncés, aussi bien par des pays membres de la Conférence, tels que la Tanzanie – qui s'est engagée à fournir un demi-million de dollars pour le fonds – et la République démocratique du Congo – dont le Président a annoncé 1 million de dollars de contribution au démarrage du fonds – mais aussi par les partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement. Nous y reviendrons.

Cette volonté politique collective s'est aussi traduite, tout au long du processus préparatoire, par l'application rigoureuse et novatrice du principe d'inclusivité, qui a vu la participation, aux côtés des autorités gouvernementales, d'acteurs non gouvernementaux tels que les jeunes, les femmes, les

organisations de la société civile, le secteur privé, ainsi que des organisations religieuses. Ces acteurs ont apporté leurs contributions à tous les niveaux des groupes de travail techniques thématiques, au sein desquels s'est opérée la gestation des armatures du Pacte que sont les projets, les programmes d'action, les protocoles et le fonds; mais aussi au niveau du Comité régional préparatoire, organe technique régional, tout comme au sein du Comité interministériel régional chargé de la supervision politique du processus préparatoire de la Conférence.

Cette participation des acteurs non gouvernementaux est allée jusqu'au niveau des sommets de Dar es-Salaam et de Nairobi. En prévision de la phase de mise en œuvre du Pacte, des acteurs non étatiques ont déjà esquissé des lignes directrices de stratégies de participation et mis en place des comités de suivi autonomes.

Le principe d'inclusivité s'est également concrétisé à travers l'implication, dans les travaux préparatoires du Pacte, des organisations et institutions régionales pertinentes, notamment le Conseil africain de comptabilité, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le secrétariat résiduel de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

Cette implication a permis, outre les contributions de ces institutions, d'assurer la cohésion et la complémentarité entre les projets de la Conférence, d'une part, et les projets des communautés économiques régionales, d'autre part, dans la phase de préparation. Elle a aussi jeté les bases d'une division du travail entre le secrétariat de la Conférence et ceux des communautés économiques régionales, en vue de la phase prochaine de mise en œuvre du Pacte.

C'est ainsi que l'exécution des projets du Programme d'action « Développement économique et intégration régionale » a été confiée aux différentes communautés économiques régionales en fonction de leurs compétences et de leurs aires géographiques d'opération respectives. À cet égard, il est prévu la conclusion d'un protocole d'accord entre le futur

secrétariat de la Conférence et les secrétariats de ces institutions régionales.

Monsieur le Président, en sus de vos directives et de celles du Conseil, et de la volonté politique des gouvernements et populations de la région, le soutien des partenaires de développement a été l'autre levier majeur qui a permis la réalisation des objectifs du processus préparatoire de la Conférence. Ceci s'est passé notamment à travers le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs et en application d'un autre principe du processus préparatoire, celui du partenariat. Au cours du Sommet de Nairobi, précisément, les partenaires de développement se sont félicités de la signature du Pacte. Ils voient en la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs un forum qui a le potentiel de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la région.

Le représentant canadien et coprésident du Groupe des Amis a confirmé l'appui du Groupe à la mise en place du mécanisme régional de suivi, qu'il va d'ailleurs contribuer à financer jusqu'en juin 2007. Au-delà de juin 2007, le Groupe des Amis va continuer de soutenir le processus sur les plans technique, politique et diplomatique.

L'Allemagne, à travers l'Agence allemande de coopération technique, va maintenir son assistance tout au long de l'année 2007 et contribuer à hauteur de 1 million de dollars pour aider le secrétariat de la Conférence. Le Canada, de son côté, a exprimé un intérêt particulier à appuyer les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), les efforts régionaux de consolidation de la paix, la mise en place de projets relatifs aux réfugiés, la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que le déminage et la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

La Ministre de la coopération internationale et du développement du Royaume des Pays-Bas, autre coprésidente du Groupe des Amis, a promis 5 millions d'euros au fonds. Elle a également offert de former les diplomates des pays du champ à l'Institut néerlandais des relations internationales.

Le Commissaire européen chargé du développement et de l'aide humanitaire a déclaré que la Commission européenne est prête à soutenir le Pacte et à fournir une assistance aux pays de la région. Il a insisté sur la nécessité de maintenir la dynamique régionale qui s'est créée pendant le processus

préparatoire, afin de consolider les bonnes relations politiques entre les États. Il a promis 5 millions d'euros pour renforcer les capacités logistiques, techniques et opérationnelles du secrétariat de la CEPGL. En outre, il a déclaré que l'Union européenne était prête à débloquer 45 millions d'euros pour financer les projets prioritaires dans le cadre de la relance de la CEPGL. Il a aussi indiqué que les projets prioritaires dans le cadre de la Conférence, portant sur la paix et la sécurité, l'intégration régionale, la démocratie et la bonne gouvernance, ainsi que les questions humanitaires et sociales – notamment les projets qui portent sur la lutte contre la prolifération des armes légères, le déminage, la gestion durable des ressources naturelles et les mécanismes de certification des ressources naturelles, les rapatriements des réfugiés, les réformes de l'administration, de la justice et de la santé, les réformes de l'éducation, de l'énergie et de l'eau - pourraient bénéficier des fonds alloués dans le cadre du dixième Fonds européen de développement (FED).

Le Ministre de la coopération au développement de la Belgique a déclaré quant à lui que son Gouvernement contribuera au Fonds dès que la Banque africaine de développement (BAD) sera opérationnelle.

Enfin, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Chine a indiqué que, dans le cadre de la coopération Chine-Afrique, la Banque chinoise de développement coopérera avec la BAD pour soutenir la mise en œuvre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs.

Au plan substantif, le Pacte signé à Nairobi a cinq composantes : la Déclaration de Dar es-Salaam, qui en est la fondation; les protocoles régionaux, qui en sont le pilier institutionnel; les programmes d'action, qui en sont le pilier programmatique; le fonds spécial de reconstruction et de développement, qui en est le pilier financier; et le mécanisme régional de suivi, qui en est l'outil opérationnel.

S'agissant des protocoles, ils sont au nombre de 10 : le protocole de non-agression et de défense mutuelle; le protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance; le protocole sur la coopération judiciaire; le protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et toutes les formes de discrimination; le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles; le protocole sur la zone spécifique de reconstruction et de développement; le protocole sur la prévention et la répression de la

violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants; le protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées; le protocole sur les droits de propriété des personnes de retour; et enfin le protocole sur la gestion de l'information.

S'agissant des programmes d'action, je voudrais me limiter ici au programme d'action concernant la paix et la sécurité. Ce programme comporte sept projets prioritaires, à savoir la gestion conjointe de la sécurité aux frontières communes, le désarmement et le rapatriement des groupes armés à l'Est de la République démocratique du Congo, le désarmement et la promotion du développement dans la Zone 3, le développement des zones frontalières et la promotion de la sécurité humaine dans la région des Grands Lacs, le déminage et l'action contre les mines, la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et, enfin, la lutte contre la criminalité transnationale.

Mais sur ce plan important, une des innovations majeures de la conférence est l'interdépendance entre la paix et la sécurité, d'une part, et la démocratie et le développement socio-économique, d'autre part. À cet égard, le protocole sur la non-agression et la défense mutuelle, le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le protocole sur la zone spécifique de reconstruction et de développement doivent être mis en œuvre en synergie pour assurer la sécurité, la stabilité et la bonne gouvernance tant au niveau de la coopération interétatique qu'au niveau de la coopération entre les populations. La même interdépendance entre les questions de paix et de sécurité et les autres questions se retrouvent dans les projets régionaux.

C'est ainsi que 12 zones de sécurité communes aux frontières ont été identifiées dans le volet relatif à la paix et à la sécurité dans le cadre du projet concernant la gestion conjointe de la sécurité aux frontières communes. Ces zones couvrent les mêmes espaces que ceux de 12 bassins frontaliers de développement, qui se trouvent dans les espaces frontaliers entre la République démocratique du Congo et ses neuf voisins.

Les objectifs de développement de ces zones, que ce soit sous l'angle de la sécurité étatique ou sous l'angle de la sécurité humaine, sont de promouvoir de manière simultanée la sécurité et la coopération entre les États et la sécurité et le développement pour les populations qui habitent dans les zones frontalières. La

même approche prévaut s'agissant du projet sur le désarmement et la promotion du développement dans la Zone 3 du thème de la paix et de la sécurité. Ce projet traite du problème de la sécurité à travers le désarmement des nomades, dont les activités sont source permanente de troubles et d'insécurité aux frontières communes du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan. Le même projet traite également de la question de la sécurité humaine des populations à travers la promotion de moyens de vie socioéconomiques alternatifs pour lutter à la fois contre la pauvreté et la dépendance exclusive au pastoralisme.

L'exemple le plus illustratif de cette approche qui combine la paix et la sécurité avec le développement socio-économique, ce sont les projets relatifs aux relations entre la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda. Ces projets s'attaquent à la question du désarmement et du rapatriement des groupes armés à l'Est de la République démocratique du Congo. Ils institutionnalisent aussi la Zone 10, qui couvre la frontière des trois pays en vue d'assurer une gestion conjointe de leurs frontières communes. Enfin, ces projets regroupent les trois pays dans le même bassin transfrontalier de développement, afin de proposer des mesures concrètes visant à la revitalisation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), composée de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda. La mise en œuvre combinée de ces projets devrait contribuer à la création d'un environnement propice à la paix, à la stabilité et au développement socio-économique durable, à la fois pour les gouvernements et pour les populations frontalières dans cette partie qui est la plus vulnérable de toute la région des Grands Lacs.

De plus, la mise en œuvre de ces projets limités au Burundi, à la République démocratique du Congo et au Rwanda devrait aussi bénéficier des effets de la mise en œuvre de projets et protocoles régionaux plus vastes, tels que le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il est également souhaitable que ces projets, notamment celui qui traite de la gestion conjointe de la sécurité aux frontières communes entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, s'inspirent des leçons tirées de la mise en œuvre de l'Initiative Tripartite Plus One, qui regroupe le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda.

Plusieurs autres projets et protocoles traitent de questions spécifiques de paix et de sécurité. C'est le cas du protocole sur la non-agression et la défense mutuelle. Dans ce cadre, les États membres se sont engagés à régler pacifiquement leurs différends et leurs disputes à travers, notamment, le mécanisme régional de suivi, qui donne un rôle spécial à la fois au sommet des chefs d'État et de gouvernement et à la troïka du sommet, composée du président sortant, du président entrant et du futur président, soit actuellement les présidents de la République-Unie de Tanzanie, du Kenya et de la République démocratique du Congo.

Ce protocole a établi des règles et des mécanismes de coopération pour traiter d'une manière réaliste et constructive la gestion sensible des oppositions armées, des groupes armés et insurgés, lesquels se déplacent d'un pays à l'autre, créent un climat de suspicion, de violence, d'insécurité et d'instabilité et, de ce fait, menacent les bonnes relations entre les États. Si elles sont exécutées convenablement, plusieurs dispositions de ce protocole vont contribuer à mettre fin à l'existence des groupes armés par le désarmement et le démantèlement de ces groupes.

La mise en œuvre de ce protocole va aussi assurer que chaque État concerné prenne des mesures effectives à l'encontre des groupes rebelles qui opèrent sur son territoire ou qu'il accepte, le cas échéant, qu'un autre pays prenne ces mesures à sa place ou que l'État défaillant ou se trouvant dans l'incapacité de le faire soit traduit devant un sommet extraordinaire des chefs d'État pour décider de l'action collective à entreprendre.

D'autres projets relatifs aux questions sécuritaires traitent de la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, de la prévention et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, et du déminage. La gestion de ces projets a été confiée à des institutions existantes, notamment le Centre régional pour les armes légères (RECSA), installé au Kenya ; le Centre international de formation au déminage du Kenya et l'Initiative tanzanienne Apopo. Le but principal de ces projets est d'assurer une meilleure coordination pour la mise en œuvre de projets déjà existants, mais pour lesquels la conférence a un intérêt particulier.

Les situations humanitaires, sociales et environnementales créées ou exacerbées par les

conflits, on le sait, ont un impact sur la sécurité, et elles nécessitent d'être traitées de manière efficace pour contribuer à la restauration d'une paix et d'une stabilité durables.

Le Pacte qui est signé à Nairobi traite de plusieurs de ces questions prioritaires à travers les protocoles sur la violence à l'égard des femmes et des enfants, sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, sur le droit de propriété des personnes de retour. Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée aux questions de recouvrement des terres et des propriétés pour les personnes de retour, ainsi qu'à l'application de mesures juridiques, pour la première fois au monde, consacrant les principes directeurs sur les personnes déplacées, proposées par le Secrétaire général il y a plusieurs années.

Au plan prospectif, enfin, et dans l'immédiat, s'agissant de la période de transition entre le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et le secrétariat de la Conférence, il importe d'observer que lors de la réunion du Comité régional interministériel tenue à Bangui, en République centrafricaine, en février 2006, les ministres avaient décidé que la période de transition ne devrait pas excéder une année.

Dans la déclaration adoptée lors du Sommet de Nairobi le 15 décembre, les chefs d'État et de gouvernement invitent l'Union africaine et les Nations Unies à poursuivre leur assistance au nouveau secrétariat de la Conférence pour une durée d'au moins un an. Ce qui importe le plus, c'est d'assurer une transition graduelle, souple et harmonieuse. À cet égard, il est souhaitable que le Burundi, pays du siège du secrétariat de la Conférence, soit à même de mettre à la disposition du secrétariat les infrastructures requises dans les meilleurs délais; que les États Membres versent leur contribution au budget du secrétariat de la Conférence; et que le personnel requis soit recruté à temps. Si ces trois conditions sont remplies, cela exprimera la bonne volonté et l'engagement politique des pays du champ.

Je voudrais terminer sur une note personnelle. D'importants progrès ont été réalisés au plan politique interne dans plusieurs pays de la région et au plan des relations entre les pays de la région depuis le début du processus préparatoire de la Conférence internationale, grâce aux effets combinés des stratégies nationales de retour à la paix et du processus préparatoire de la

Conférence. Néanmoins, comme l'ont noté plusieurs intervenants lors du Sommet, la situation reste extrêmement fragile dans la région, où six des 11 pays du champ sont sortis de conflits violents. Un septième pays reste confronté à une rébellion qui a une dimension régionale, et un huitième pays est confronté au défi de la mise en œuvre simultanée de trois accords de paix internes.

Prenant dûment en compte le fait, mis en évidence par votre Conseil dans ses premières résolutions appelant à l'organisation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que, comme vous le disiez, les relations entre les peuples et les pays de la région font qu'un conflit interne peut facilement se transformer en conflit régional, mon point de vue est qu'il reste nécessaire de s'assurer que les Nations Unies jouent un rôle de prévention des conflits, de construction de la paix et de consolidation de la paix dans l'ensemble de la région, en coopération étroite avec l'Union africaine, à ce moment crucial de l'histoire de la région.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie M. Ibrahima Fall de son exposé. Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Liberata Mulamula, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Conférence des Grands Lacs.

**M<sup>me</sup> Mulamula** (*parle en anglais*): C'est un honneur pour moi de m'exprimer aujourd'hui devant le Conseil, peu après ma nomination au poste de premier Secrétaire exécutif du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. J'apprécie vivement d'avoir déjà l'occasion de m'adresser au Conseil en ma nouvelle qualité.

Je remercie le Conseil pour son initiative, qui tombe à point nommé, de convoquer cette séance à la suite du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, organisé à Nairobi les 14 et 15 décembre 2006, qui a abouti à la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement.

La bonne volonté constante et l'engagement sans faille du Conseil en vue d'instaurer durablement la paix, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs sont extrêmement louables. Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général sortant, S. E. M. Kofi Annan, ainsi que son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall, pour leur engagement et leurs efforts sans relâche en faveur du processus de paix dans la région.

Il faut rappeler que le Conseil a joué un rôle essentiel dans l'organisation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Avec l'Union africaine, le Groupe des Amis, les pays de la région et d'autres personnes bien intentionnées, le Conseil de sécurité s'est posté à l'avant-garde d'un processus consultatif ouvert à tous. Cela a permis la tenue, en novembre 2004 à Dar es-Salaam, de l'historique premier Sommet de la Conférence internationale, dont le point d'orgue a été la signature de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

La Déclaration de Dar es-Salaam a établi une vision et une mission pour les Grands Lacs, qui devaient ensuite se traduire en mesures concrètes. Les pays de la région, avec l'aide et l'appui du secrétariat conjoint Union africaine/ONU, du Groupe des Amis et les principaux organismes des Nations Unies, ont élaboré des projets tangibles, des protocoles, des programmes d'action et des mécanismes de suivi pour que la déclaration de Dar es-Salaam soit suivie d'effet. Ces activités ont porté sur les domaines prioritaires relevant des quatre champs thématiques, à savoir la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et la démocratie, le développement économique et l'intégration régionale, ainsi que les questions humanitaires et sociales.

Je me félicite de pouvoir vous informer que le deuxième Sommet a été le point d'orgue de ces travaux préparatoires qui ont abouti à la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, dont les projets, les protocoles et le mécanisme de suivi régional font partie intégrante.

Le mécanisme de suivi régional prévoit la mise en place d'un secrétariat de la Conférence appartenant à la région – qui aura donc son siège à Bujumbura, au Burundi, et que j'aurai le privilège de diriger – ainsi que la création d'un Fonds spécial pour la reconstruction et le développement, qui doit être intégré à la Banque africaine de développement.

Les chefs d'État et de gouvernement ont fait part de leur résolution à donner corps au mécanisme de suivi régional et à le mettre en œuvre, en particulier le secrétariat de la Conférence, dans les trois mois suivant la signature du Pacte de paix. La Déclaration adoptée au deuxième Sommet fixe une feuille de route au secrétariat de la Conférence.

Les tâches du nouveau secrétariat sont énormes, notamment la mise en place de processus juridiques, financiers et administratifs pour la mise en œuvre du Pacte. Cela comprend le recrutement de personnel compétent et la mobilisation de ressources pour l'ouverture du secrétariat régional à Bujumbura, comme en a décidé le Sommet.

À cet égard, j'appelle le Conseil à prolonger le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la période allant jusqu'en mars 2007, comme l'a demandé le Comité interministériel régional, pour aider le nouveau secrétariat de la Conférence dans son rodage, en lui fournissant un appui technique et en lui transférant en douceur les responsabilités restantes.

De même, je réitère l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement, dans leur déclaration, pour que l'ONU et l'Union africaine maintiennent leur appui au nouveau secrétariat de la Conférence pendant au moins un an. On se souviendra que l'ONU, par l'intermédiaire de ses organismes, fonds et programmes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour n'en mentionner que quelques-uns, a continué de fournir des compétences techniques spécialisées ainsi qu'un appui, en partenariat avec l'Union africaine et le Groupe des Amis, au cours de la première phase du processus de la Conférence internationale. Nous lançons un appel pour que cette aide et cet appui précieux continuent d'être fournis au nouveau secrétariat de la Conférence au cours de sa première année d'existence et au cours de la prochaine phase cruciale de mise en œuvre du Pacte.

Nous avons un nouveau secrétariat de la Conférence, unique en son genre du fait des défis qu'il est censé relever, particulièrement celui de la reconstruction, et du fait du vaste éventail d'acteurs avec lesquels il est censé se mettre en rapport. Il est important de signaler que le secrétariat est constitué de pays qui sortent eux-mêmes d'un conflit et souffrent d'une infrastructure délabrée et de la pauvreté, mais qui se sont engagés à clore ce triste chapitre dans l'histoire de cette région dévastée par les conflits.

La signature du Pacte de paix par les dirigeants de la région des Grands Lacs a démontré la volonté politique et la détermination de transformer la région en un espace de paix durable, de stabilité et de croissance commune. L'avenir de la région des Grands Lacs dépend de la mise en œuvre globale du Pacte. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, « le Pacte n'est pas simplement une vision, il s'agit d'un programme d'action ».

Personnellement, je suis encouragée par le regain d'optimisme, la détermination et la grande volonté politique des dirigeants, d'un côté, et par l'enthousiasme et la bonne volonté manifestés par la communauté internationale au cours du deuxième Sommet, afin que la paix règne dans la région.

Pour terminer, je voudrais me déclarer prête à travailler avec le Conseil dans la poursuite de nos objectifs communs en faveur de la paix et de la stabilité durables dans la région des Grands Lacs. J'attends avec intérêt que le Conseil renouvelle son engagement et son appui à la phase de mise en œuvre du processus de la Conférence internationale.

Enfin, je voudrais assurer le Conseil qu'en tant que secrétariat établi dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, nous continuerons de défendre avec ferveur les valeurs que représentent le contrôle national, le partenariat et la complémentarité, qui ont guidé jusqu'à présent le processus de paix pour la région des Grands Lacs.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M<sup>me</sup> Mulamula de sa déclaration.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

**M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir trouvé le temps d'organiser le présent débat thématique sur la région des Grands Lacs, en dépit du programme de travail chargé du Conseil en cette dernière semaine de votre présidence. Cela montre l'importance que vous attachez à la question de la paix et de la sécurité dans cette région de l'Afrique.

Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, et lui exprime sa gratitude et ses félicitations pour le dévouement dont il fait preuve et le travail précieux qu'il a accompli au sein du secrétariat conjoint ONU/Union africaine établi à

Nairobi pour aider les pays de la région à préparer le deuxième Sommet des pays de la région des Grands Lacs. M. Fall s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de professionnalisme.

Je voudrais également saluer l'Ambassadrice Mulamula, nouvelle Secrétaire exécutive du secrétariat de la Conférence, sur qui je dirai quelques mots ultérieurement.

Le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, tant attendu et méticuleusement préparé, a été signé par les 11 pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est à Nairobi (Kenya), le 15 décembre 2006. Cette signature a marqué le point d'aboutissement d'un processus long de deux ans dont la vision et les fondements reposent sur la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement, adoptée et signée lors du premier Sommet des pays de la région, le 20 novembre 2004.

Le Pacte fournit un cadre juridique et politique pour la coexistence pacifique, la coopération et le développement durable des membres de la Conférence. Le Pacte se compose de 10 protocoles, notamment sur la non-agression et la défense mutuelle, les droits de l'homme, ainsi que sur la prévention et la réduction des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le Pacte pose en outre la responsabilité humanitaire collective de protéger les victimes civiles des conflits violents et des violations systématiques des droits de l'homme, qui, avec les conséquences dont ils s'accompagnent en termes de déplacements humains internes et d'exodes massifs de réfugiés au-delà des frontières nationales, ont caractérisé la région.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs va disposer d'un secrétariat permanent basé à Bujumbura, au Burundi. Le Sommet en a nommé le premier Secrétaire exécutif, en la personne de l'Ambassadrice Liberata Mulamula, de la République-Unie de Tanzanie, qui est assise dans cette salle cet après-midi aux côtés de la délégation tanzanienne. L'Ambassadrice Mulamula est une diplomate accomplie qui a été étroitement associée à l'évolution de la Conférence sur la région des Grands Lacs, depuis sa nomination en 2004 en qualité de Coordonnatrice nationale pour la Tanzanie, et qui a collaboré étroitement avec le secrétariat de Nairobi.

L'Ambassadrice Mulamula aura besoin de l'accompagnement et du soutien du Conseil, du

système des Nations Unies, du Groupe des Amis et de la communauté internationale dans son ensemble au-delà de la période de transition de trois mois, qui permettra de passer du secrétariat conjoint ONU/Union africaine à une institution de caractère régional. Ce soutien et ce partenariat pourront prendre plusieurs formes, allant du renforcement des capacités au partage de l'information et à des consultations régulières sur les questions relatives à la paix et à la sécurité dans la région qui soulèvent une préoccupation mutuelle.

L'on se souviendra que le Conseil a été saisi de questions relatives à la région des Grands Lacs depuis plus de 10 ans. En fait, plus de la moitié des questions ayant trait à l'Afrique inscrites à l'ordre du jour du Conseil portaient sur des pays de la région des Grands Lacs, à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le nord de l'Ouganda, le Soudan et la République centrafricaine. C'est pleins de satisfaction et de reconnaissance que nous tenons à saluer le rôle du Conseil, qui a mené les processus de paix dans ces pays jusqu'au point où ils en sont aujourd'hui.

Le Rwanda n'est plus à l'ordre du jour du Conseil. Le Burundi et la République démocratique du Congo ont eu des élections démocratiques et l'Accord de paix global est mis en œuvre au Soudan. Bien que le nord de l'Ouganda ne soit pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil, le Conseil se préoccupe de la situation politique et humanitaire qui y règne. C'est pour cette raison que le conseil suit avec intérêt et anxiété les pourparlers de paix qui ont lieu à Djouba entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), sous les auspices du Gouvernement du Sud-Soudan.

La Conférence sur la région des Grands Lacs sera un partenaire indispensable du Conseil de sécurité pour veiller à la restauration et au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique centrale et dans l'Afrique de l'Est, une fois que le Pacte aura été ratifié et que sa mise en œuvre commencera. Il est le symbole d'un avenir prometteur pour l'agenda de la paix en Afrique. Il s'agit d'un édifice qui s'appuie sur quatre piliers. Le premier est la paix et la sécurité, fondée sur la renonciation au recours à la force, le règlement pacifique des différends et l'interdiction de mener des insurrections sur le territoire des États voisins. La paix et la sécurité y sont également envisagées comme fondement du développement durable.

Le deuxième pilier est la stabilité politique, fondée sur les principes démocratiques, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Le troisième pilier est le développement à l'appui de la paix et de la sécurité et des institutions démocratiques – un développement durable fondé sur la coopération économique en matière d'exploitation des ressources naturelles – et l'intégration régionale.

Les États Membres et la communauté internationale ont désigné la région des Grands Lacs zone de reconstruction spéciale et l'ont dotée d'un fonds d'affectation spéciale.

Le quatrième pilier réside dans la coopération internationale et les partenariats noués avec d'autres institutions aux fins du maintien de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, ainsi que de la préservation de l'environnement. L'ONU et l'Union africaine sont les principaux partenaires dans cette entreprise.

La Conférence internationale tire son mandat et sa force de la participation sans exclusive de toutes les parties prenantes – société civile, femmes, jeunes, milieu des affaires et pouvoirs publics à tous niveaux. Tout cela tend à créer un mécanisme de suivi spécial chargé de veiller à l'exercice des responsabilités dans la mise en œuvre et la distribution des dividendes de la paix.

La nouvelle institution mise en place en Afrique incarne l'idéal de paix, de sécurité, de développement et de respect des droits de l'homme que l'ONU poursuit en vue d'offrir à tous une liberté plus grande. Nous devons prêter à cette institution notre soutien total.

**M. Kodera** (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Il arrive à point nommé puisque le deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'est achevé avec succès vendredi dernier, à Nairobi. Mes remerciements s'adressent également à M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi qu'à l'Ambassadrice Liberata Mulamula, Secrétaire exécutive de la Conférence sur la région des Grands Lacs, pour les informations qu'ils nous ont communiquées sur l'issue du Sommet et sur le processus qui a conduit à sa tenue.

Malgré les problèmes occasionnés par les multiples reports de la rencontre, le deuxième Sommet a finalement pu avoir lieu et le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs a été signé. Membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, le Japon se réjouit que le Sommet ait débouché sur un tel succès.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur le Pacte. Il inclut un protocole de non-agression et d'assistance mutuelle en matière de défense dans la région des Grands Lacs. Comme il s'agit d'un accord général de sécurité couvrant l'ensemble de la région des Grands Lacs, ce protocole est à nos yeux historique. Le Pacte comprend également des protocoles visant à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance; à favoriser le développement économique et les processus d'intégration locale et régionale; et à régler les problèmes sociaux et humanitaires sous l'angle régional. Je pense que ce Pacte fournira à chacun de ses États parties des directives appropriées sur la manière d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

En février dernier, le Japon a organisé à Addis-Abeba, en partenariat avec l'ONU, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITAD). Cette conférence, qui a réuni plus de 400 participants originaires de 73 pays, a été l'occasion de souligner une nouvelle fois l'importance du contrôle par les pays africains, ainsi que le besoin d'une approche globale et intégrée de la consolidation de la paix. Si nous accueillons favorablement le Pacte, c'est surtout parce qu'il prend en considération les questions soulevées à la CITAD.

Le Japon applaudit aux immenses efforts déployés par toutes les parties concernées. Nous louons également tous ceux qui ont contribué au bon déroulement du Sommet, notamment le secrétariat conjoint Union africaine/ONU, M. Fall et les autres partenaires internationaux. Je rappelle également que le bon déroulement des élections démocratiques au Burundi et en République démocratique du Congo a largement contribué au succès du Sommet.

Nous nous félicitons de la création du mécanisme de suivi régional. Il a été décidé d'installer à Bujumbura (Burundi) les bureaux du secrétariat de la Conférence et de nommer l'Ambassadrice tanzanienne Liberata Mulamula Secrétaire exécutive. De l'avis du Japon, le mandat du Représentant spécial pour la région des Grands Lacs devrait être intégré dans le

mécanisme de suivi régional quand celui-ci deviendra opérationnel.

À propos du rôle futur de l'ONU dans la région des Grands Lacs, je voudrais faire observer que la Commission de consolidation de la paix a déjà entamé ses travaux sur le Burundi dans le cadre de ses activités concernant des pays spécifiques. La mise en œuvre du Pacte nécessite également une coopération et une coordination appropriées avec la Commission de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix étant un élément fondamental du processus de la CITAD, le Japon a, depuis 2003, fourni à l'Afrique une aide d'un montant supérieur à 400 millions de dollars. Compte tenu du poids de la région des Grands Lacs dans la paix et la stabilité de l'ensemble du continent africain, mon gouvernement attache un intérêt spécial aux questions du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants, y compris les ex-enfants soldats; du déminage; de l'aide humanitaire, notamment alimentaire; de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées; ainsi que de la reconstruction et du développement des communautés. Soucieux de concourir à la consolidation de la paix, nous avons fourni un effort spécial pour prêter assistance en des domaines tels que le développement économique, notamment dans le secteur agricole; le développement social, notamment l'assainissement et l'éducation; et le renforcement des capacités.

En plus de fournir une aide économique, le Japon a noué un dialogue politique avec les pays concernés. Dans le cadre de ces relations, le Vice-Ministre japonais des affaires étrangères, M. Masayoshi Hamada, s'est rendu au Burundi à la fin d'octobre et en République démocratique du Congo au début de décembre, tandis que les chefs d'État ou les ministres des affaires étrangères de la Tanzanie, du Soudan, du Rwanda, de la République du Congo et du Burundi sont récemment venus au Japon. À chaque fois, nous en avons profité pour réaffirmer l'importance de stabiliser la situation dans la région.

Pour terminer, je réaffirme l'intention du Japon de soutenir au maximum ce type d'initiatives afin d'instaurer la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous espérons qu'à cette fin, les Gouvernements des pays de la région intensifieront leurs efforts suivant le principe de la prise en main.

**M. Lacroix** (France): Tout d'abord, ma délégation souhaiterait remercier M. Ibrahima Fall

ainsi que M<sup>me</sup> Mulamula de la présentation qu'ils viennent de nous faire.

La tenue de ce deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est un événement important en vue du retour durable de la paix et de la stabilité dans cette région, qui a traversé de dures épreuves. La résolution des problèmes de la région des Grands Lacs passe par des processus de paix nationaux, que l'ONU a accompagnés au cours de ces dernières années au Burundi ou encore en République démocratique du Congo. Toutefois, elle nécessite aussi un développement de la coopération régionale dans les domaines d'intérêt commun.

Le haut niveau de la participation au Sommet de Nairobi et les documents signés montrent que le souci des États concernés de promouvoir cette coopération dans l'esprit de la Charte des Nations Unies est fort.

Je souhaiterais souligner deux domaines de coopération essentiels identifiés par le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région. La sécurité en premier lieu : le Conseil de sécurité a en effet souvent constaté que de nombreux problèmes sécuritaires de la région des Grands Lacs ont une dimension transfrontalière, et il a travaillé de manière croissante sur cette dimension régionale, par exemple, en adoptant au début de cette année la résolution 1653 (2006).

En second lieu, les relations économiques, car tous les États de la région ont un intérêt objectif à coopérer pour leur développement économique et la valorisation de leurs ressources naturelles. L'appropriation par les États de la région des enjeux de sécurité et de coopération économique régionale nous paraît fondamentale. L'Union africaine et les Nations Unies ont apporté un soutien significatif à l'organisation et à la tenue des deux Sommets de Dar es-Salaam et de Nairobi. C'est toutefois la poursuite de l'engagement des États de la région, dans le cadre du mécanisme de suivi, qui conditionnera le succès de cette approche. Ma délégation souhaite donc saluer la détermination des pays de la région des Grands Lacs à relever ensemble leurs défis communs.

Je voudrais enfin remercier la Mission permanente de la Tanzanie pour le projet de déclaration présidentielle qu'elle a préparée et qui recueille le soutien de la France.

**M<sup>me</sup> Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens également à commencer en remerciant M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi que l'Ambassadrice Liberata Mulamula, pour leurs exposés. Le Danemark apprécie de pouvoir examiner la question de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs. Nous souhaitons souscrire à la déclaration que fera le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

C'est un signe encourageant que l'adoption du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs au deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle pourrait certainement faire utilement avancer l'ordre du jour relatif à la paix et à la sécurité dans la région. La volonté politique et le dévouement sont les forces motrices de la promotion de la paix et de la stabilité. Nous espérons que les pays « du champ » feront preuve d'un engagement énergique en faveur de la mise en place et de l'application d'un mécanisme de suivi efficace dirigé par les acteurs régionaux.

La situation actuelle dans la région des Grands Lacs est prometteuse. L'issue heureuse des processus de transition en République démocratique du Congo et au Burundi et la poursuite des négociations de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur font naître un certain optimisme.

Toutefois, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo est encore très difficile, et la détérioration continue de la situation au Darfour et ses retombées dans les pays voisins sont extrêmement préoccupantes et posent une menace considérable à la paix et à la stabilité internationales de l'ensemble de la région. Nous ne devons pas laisser l'évolution positive de la situation dans la région des Grands Lacs se perdre dans un nouveau conflit régional.

Je voudrais souligner que l'évolution positive de la situation dans la région des Grands Lacs est, dans une grande mesure, la conséquence de l'amélioration des relations entre les pays voisins et de la coopération étroite entre l'Union africaine et l'ONU.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le rôle constructif que la Tanzanie et l'Afrique du Sud ont joué et continuent de jouer en faveur de la paix dans la région.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots sur la protection des civils et sur l'impunité. En dépit des progrès qui viennent d'être mentionnés, les besoins de protection des populations civiles restent immenses dans l'ensemble de la région. C'est aux gouvernements de la région qu'incombe la responsabilité première de protéger leurs propres populations; s'ils ne s'en acquittent pas, c'est à la communauté internationale qu'il appartient d'agir.

Enfin, pour garantir une stabilité à long terme et le respect de l'état de droit, tous les États concernés doivent prendre les mesures nécessaires pour traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international. L'impunité ne devrait pas être la règle, et tous les États doivent coopérer avec les tribunaux pénaux internationaux, y compris la Cour pénale internationale, afin de faciliter les enquêtes et de veiller à l'arrestation et à la reddition des suspects. Lorsque l'ONU joue un rôle actif, son mandat devrait également consister à aider les États à éliminer l'impunité.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous aussi souhaitons d'emblée remercier M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de sa déclaration. Nous nous associons aux orateurs précédents pour le féliciter du travail remarquable qu'il a réalisé pendant les préparations du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous remercions également l'Ambassadrice Liberata Mulamula, première Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et nous lui souhaitons un plein succès au moment où elle assume son importante fonction. Nous voudrions également ajouter notre voix à celles qui ont félicité les pays de la région des Grands Lacs d'avoir convoqué le Sommet et d'avoir signé le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs.

La Slovaquie souscrit sans réserve à la déclaration que fera le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne, mais nous aimerions ajouter quelques observations à titre national.

La signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs a été une avancée considérable sur la voie de la réconciliation et du développement dans cette région, en proie à des troubles depuis si longtemps. Dans une certaine mesure, la signature du Pacte a été une

conséquence logique des progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de la paix et de la démocratisation de la région.

Au cours des années précédentes, les messages qui nous parvenaient de la région des Grands Lacs étaient des messages de désespoir et de drames. Aujourd'hui, enfin, des messages d'espoir ont commencé à arriver de la région. Des élections démocratiques au Burundi et, tout récemment, en République démocratique du Congo ont mis fin à la période de transition et – il faut l'espérer – prépareront la voie à une sécurité, une stabilité et une prospérité plus grandes dans la région des Grands Lacs. Et les négociations qui se déroulent actuellement à Juba entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur donnent enfin, après 20 années de conflit, une chance viable de paix durable dans le nord de l'Ouganda et dans la région avoisinante.

Toutefois, les messages positifs qui nous parviennent de la région des Grands Lacs ne doivent pas nous inciter à une trop grande complaisance. Au moins deux des parties au Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement – le Soudan et la République centrafricaine – sont actuellement touchées par la crise au Darfour. Malgré l'évolution positive de la situation politique en République démocratique du Congo, l'est du pays continue de souffrir de la présence de groupes rebelles. Nous pourrions mentionner également la pauvreté généralisée, les problèmes de gestion des ressources naturelles, les milliers de réfugiés et de personnes déplacées, sans compter les milliers d'anciens combattants qui attendent leur réinsertion, la faiblesse des secteurs de la sécurité non réformés, les violations massives des droits de l'homme et les nombreuses autres menaces susceptibles d'alimenter de nouveaux conflits.

Les pays de la région disposent désormais d'un outil important pour consolider les acquis, un outil qui est un instrument capital susceptible de les aider à triompher de problèmes et de préjugés mutuels qui sont le résultat de relations agitées dans le passé. Le Pacte est une pierre angulaire sur laquelle ils doivent bâtir. Nous nous félicitons au plus haut point de l'approche globale adoptée pour rédiger le Pacte, dont les parties principales portent sur la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et la coopération régionale, ainsi que sur des questions humanitaires et sociales, c'est-à-dire sur toutes les grandes questions que le Conseil de sécurité examine lorsqu'il traite des conflits des Grands Lacs.

Pourtant, la signature du Pacte n'est qu'un début, mais un début important. La consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs exigera encore beaucoup d'efforts. La mise en œuvre d'un Pacte si ambitieux et complet nécessitera une concentration massive de ressources humaines, matérielles et financières de la part des pays de la région et de la communauté internationale. Le contrôle au niveau local, ainsi que le travail en partenariat et la complémentarité sont, comme l'ont souligné à la fois le Représentant spécial M. Fall et M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Mulamula, au cœur des efforts et projets de renforcement et de consolidation de la paix.

Enfin, nous tenons à remercier la délégation tanzanienne d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons sans réserves.

**M<sup>me</sup> Phee** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à se joindre à d'autres pour remercier le Représentant spécial, M. Fall, et l'Ambassadrice Mulamula des exposés très riches en informations qu'ils ont faits aujourd'hui. Nous voudrions également les féliciter l'un et l'autre : M. Fall, du rôle directeur qu'il a joué récemment au sein de la Conférence, et l'Ambassadrice Mulamula, de ses nouvelles fonctions. Nous souhaitons à cette dernière beaucoup de succès dans cette nouvelle entreprise.

Les États-Unis tiennent également à féliciter les pays de la région des Grands Lacs de la tenue du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Ce Sommet s'est tenu à un moment opportun, à la suite des élections historiques et de la transition pacifique en République démocratique du Congo, et dans une conjoncture où nous voyons des signes positifs d'un mouvement vers une stabilité accrue dans une grande partie de l'Afrique centrale. La Conférence fait nettement apparaître un sentiment d'espoir et d'optimisme prudent pour l'avenir de la région.

Les États-Unis se félicitent également de la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement par les pays du champ au cours de la Conférence internationale. C'est un pas positif et encourageant. Il faut cependant noter une évidence : c'est au vu des actions de suivi menées par les parties que nous saurons si les objectifs ambitieux figurant dans le Pacte changent vraiment la situation, plutôt que d'après les seuls mots du document. Nous sommes donc encouragés par les déclarations des dirigeants

indiquant qu'ils comptent prendre leur engagement au sérieux. Nous les y exhortons.

Nous estimons que les principes inscrits dans le Pacte sont importants. Ils jettent des bases solides pour la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Ils fournissent aussi un cadre utile pour régir les relations entre les pays de la région tandis que ceux-ci travaillent ensemble à atteindre les objectifs de démocratie et de bonne gouvernance et à concrétiser le potentiel de développement de la région.

Les États-Unis restent convaincus que la paix, la stabilité et le développement peuvent l'emporter dans cette région de l'Afrique, qui malheureusement a connu bien trop longtemps des conflits et violences atroces. À cette fin, nous continuerons d'encourager de tels efforts et initiatives au niveau régional, par exemple le processus de la Commission mixte tripartite plus un, que nous animons.

**Nana Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance sur la situation dans la région des Grands Lacs. Je tiens aussi à remercier M. Ibrahima Fall et M<sup>me</sup> Liberata Mulamula de leurs exposés.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour adresser les félicitations de ma délégation au Gouvernement kényan pour avoir été l'hôte du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La Conférence, organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, a offert aux pays membres et aux autres partenaires internationaux l'occasion d'avoir un échange de vues sur la manière de transformer la région en une zone de paix et de sécurité durables, de stabilité politique et sociale, et de croissance et développement partagés.

La région des Grands Lacs a beaucoup souffert au cours d'une longue période de conflits aux conséquences dévastatrices. Une zone qui était devenue durant une décennie le théâtre de conflits internes qui ont produit toutes sortes de violences – y compris des déplacements forcés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, de populations qui étaient pour la plupart déjà dans un état de grande détresse – semble revenir progressivement à la normale.

À cet égard, nous nous félicitons de la signature à Nairobi, le 15 décembre 2006, du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs. La volonté des dirigeants régionaux de régler les différends par la négociation, les missions de bons offices, les enquêtes, la médiation, la conciliation ou tout autre moyen politique sur la base d'un mécanisme mutuellement convenu est tout à fait louable.

La région des Grands Lacs, en particulier la République démocratique du Congo, est dotée de vastes ressources naturelles. Aussi, avec la stabilité, la zone pourrait-elle connaître un développement prodigieux. La tenue réussie des élections et la transition sans heurts au Congo et dans les autres pays de la région – Burundi, Rwanda et Ouganda – y créent une atmosphère propice à la poursuite de leurs processus de reconstruction politique et économique, dans le sens de la mise en place de sociétés stables et démocratiques et d'institutions d'État modernes, fondées sur la primauté du droit.

Nous nous félicitons également du fait que les États de la région sont tombés d'accord pour mettre en place des règles et mécanismes régionaux de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Une telle exploitation constitue une violation du droit des États à jouir d'une souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et représente une grave source d'insécurité, d'instabilité, de tension et de conflits dans la région. Dans ce contexte, nous appelons les États membres à envisager sérieusement de mettre en place des mécanismes utiles comme le système de certification du Processus de Kimberley. Ce système s'est avéré fort utile pour freiner l'exploitation illégale et le trafic de diamants et, on l'espère, limiter efficacement le financement des conflits.

Il est important que les systèmes politiques soient démocratiques et n'excluent personne, et qu'ils créent un climat de confiance et de participation par tous. La bonne gouvernance et la primauté du droit créeront un environnement propice à la reconstruction. Il est essentiel de prendre des mesures décisives contre la corruption, de garantir le respect des droits de l'homme et de lutter contre le climat d'impunité et de justice inspirée par des intérêts politiques qui prévaut dans toute la région. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda et la Cour pénale internationale ont un rôle central à jouer dans les efforts visant à traduire en justice les individus responsables de graves violations des droits de l'homme et de crimes de guerre.

Le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des différents groupes armés est une composante fondamentale des plans visant à stabiliser toute la région. Il est important que la communauté internationale ne se désengage pas trop rapidement et qu'une présence adéquate de l'ONU soit maintenue en République démocratique du Congo et au Burundi.

L'avenir des pays de la région doit être édifié sur des bases de bon voisinage et de coopération régionale. Faire revivre la Communauté économique des pays des Grands Lacs pourrait s'avérer prometteur pour promouvoir et renforcer l'intégration économique régionale.

Nous saluons la décision de la Commission de consolidation de la paix d'approuver une enveloppe de 25 millions de dollars pour la reconstruction d'après-conflit au Burundi. Nous espérons qu'à un moment donné, une fois que tout sera réglé en République démocratique du Congo, la Commission de consolidation de la paix examinera également le cas de ce pays.

Nous voulons aussi appeler les dirigeants de la région à faire preuve de volonté et de détermination afin d'assurer une mise en œuvre rapide et efficace du Pacte. Il va sans dire que la détermination des dirigeants à transformer la région en une zone de paix, de stabilité et de prospérité durables exigera un appui soutenu et coordonné de toutes les parties concernées, notamment les pays de la région, l'Union africaine, l'ONU et le Groupe des Amis, coprésidé par le Canada et les Pays-Bas, ainsi que d'autres partenaires internationaux. Le Conseil de sécurité doit continuer à soutenir cette démarche.

À cette fin nous faisons nôtre l'appel lancé à proroger pour une année de plus le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a fait un excellent travail. Nous souhaitons aussi beaucoup de succès à M<sup>me</sup> Mulamula dans ses nouvelles fonctions.

**M. Johnston** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire que ma délégation se rallie à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement dans ce débat par la représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni est attaché à la sécurité, à la stabilité et au développement de la région africaine des Grands Lacs. Nous sommes encouragés par les progrès

que les peuples et gouvernements de la région ont réalisés vers ces objectifs. Comme on l'a noté précédemment dans ce débat, la démonstration la plus éclatante de cette réussite, surtout au cours des dernières semaines, est sans conteste la tenue réussie des élections présidentielles en République démocratique du Congo. La transformation à laquelle nous assistons dans ce pays, ainsi qu'au Burundi et ailleurs dans la région, dans le sens d'une situation où la paix, non le conflit, devient la norme, nous donne un réel espoir, malgré les nombreux défis dont il a aussi été question dans le débat d'aujourd'hui.

À l'appui de ce processus de transformation, mon gouvernement fournit une aide d'un demi-milliard de livres sous la forme de programmes bilatéraux de développement et humanitaires. Nous allons continuer de soutenir un effort financier substantiel dans la région, à la fois au niveau bilatéral et par l'entremise de l'Union européenne.

Le processus de la Conférence sur la région des Grands Lacs a joué un rôle dans cette transformation. Sa valeur intrinsèque tient à ce qu'il réunit en un même lieu tous les principaux acteurs et leur permet de s'asseoir autour de la même table et d'avoir des échanges aux plus hauts niveaux politiques, ainsi qu'aux niveaux opérationnels. Les problèmes que connaissent les pays et peuples de la région sont des problèmes communs, c'est pourquoi ils appellent des solutions communes.

Nous nous félicitons par conséquent de l'engagement souscrit par les gouvernements de la région à mettre en œuvre le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement. Comme d'autres l'ont noté, il sera capital que ce processus relève du contrôle régional. Le Pacte offre un cadre qui doit favoriser une revitalisation de la coopération régionale, notamment par une reprise des échanges commerciaux au sein de la région, ce qui aidera à garantir que la paix et la stabilité s'installent durablement.

Je voudrais signaler qu'en désignant l'Ambassadrice de la Tanzanie, S. E. M<sup>me</sup> Mulamula, les pays de la région ont choisi une Secrétaire exécutif de premier plan, et nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler avec elle et l'appuyer. Nous nous félicitons de sa déclaration d'aujourd'hui. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et du travail qu'il a accompli pour favoriser le processus et ses résultats.

Nous espérons que les engagements pris à Nairobi auront, au fil du temps, un effet de transformation sur la sécurité, la stabilité et le développement dans l'ensemble de la région. Le mois dernier seulement, le Conseil a manifesté son appui aux efforts visant à mettre un terme au conflit de longue date qui sévit dans le nord de l'Ouganda, qui a des incidences régionales effroyables; et hier seulement, le Conseil s'est à nouveau déclaré très préoccupé par l'aggravation de la situation dans la région du Darfour, au Soudan, qui a également des incidences régionales désespérantes. Le Soudan, bien entendu, est l'un des signataires du Pacte de Nairobi.

Dans ce contexte, je pense qu'il est important de dire que les engagements verbaux exposés dans le Pacte sont donc une étape nécessaire, mais sont loin d'être suffisants pour atteindre nos objectifs communs. Au cours de sa déclaration, l'Ambassadrice Mulamula a indiqué ce que le Secrétaire général avait dit, à savoir que le Pacte n'est pas seulement une vision, c'est un programme d'action. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'action et la mise en œuvre seront les éléments les plus importants et, en fait, les plus difficiles, et constitueront la véritable mise à l'épreuve des gouvernements concernés, à titre tant individuel que collectif. Dans ce contexte, ma délégation souscrit sans réserve à ce que vient de dire l'Ambassadrice du Danemark au sujet des questions de la protection des civils et de l'impunité.

Dès lors, nous exhortons les pays de la région à œuvrer ensemble et de façon urgente pour réaliser la sécurité, la stabilité et le développement pour tous leurs citoyens. Ce faisant, mon gouvernement les assure de son appui et, j'en suis convaincu, de l'appui de l'ONU dans son ensemble.

Enfin, je tiens à remercier la délégation tanzanienne d'avoir dirigé l'élaboration du projet de déclaration présidentielle, dont nous attendons avec intérêt l'adoption. Étant donné que c'est aussi l'une des dernières participations de la délégation tanzanienne aux séances du Conseil, ma délégation voudrait la remercier de tout le travail réalisé sur cette question et sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

**M. Ikouebe** (Congo) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat quelques jours à peine après la tenue, à Nairobi, du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il s'agit pour nous d'un événement

majeur, dont les résultats marquent un tournant décisif dans la recherche de la paix, de la stabilité et du développement durable dans une région qui a trop longtemps été le théâtre de conflits armés, préjudiciables à tout espoir de croissance durable qui soit à la hauteur des potentialités tant naturelles qu'humaines de la région.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à toutes les parties prenantes, qui, sans relâche, se sont investies en apportant un appui multiforme aux initiatives visant à promouvoir le développement durable dans la région des Grands Lacs. Je pense notamment au Groupe des Amis, aux partenaires multilatéraux, que sont l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, et aux organisations non gouvernementales dont la contribution au processus de paix dans cette région a été déterminante.

Je pense également à mon ami, M. Ibrahima Fall, mon voisin du jour, et je pense qu'il comprendra pleinement l'expression, au nom de ma délégation, de notre profonde gratitude non seulement pour les informations détaillées relatives à la Conférence, qu'il vient de mettre à la disposition du Conseil, mais aussi, et surtout, pour le rôle primordial qu'en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, il a joué au cours de son mandat pour coordonner le processus de la Conférence au niveau des États de la région. Notre région lui doit beaucoup pour son dévouement et son expertise.

Je voudrais également renouveler les félicitations de ma délégation à M<sup>me</sup> Mulamula pour le choix qui vient d'être porté sur elle en sa qualité de première Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Conférence des Grands Lacs.

Après le sommet de Dar es-Salaam, en novembre 2004, qui a eu le mérite de produire la Déclaration de Dar es-Salaam, engageant les États de la région à œuvrer pour la paix, la sécurité et le développement dans les Grands Lacs, nous pouvons saluer aujourd'hui les progrès remarquables qui ont été accomplis au cours de cette année et qui viennent d'être couronnées de succès à Nairobi. En effet, si, hier, la région des Grands Lacs offrait, aux yeux du monde entier, une image de désolation et de destruction du fait des conflits qui ont anéanti tout effort en faveur du développement et favorisé la progression des épidémies, comme le VIH/sida, une accumulation de drames humanitaires consécutifs à un afflux de réfugiés et de personnes déplacées, nous pouvons

aujourd'hui nous féliciter de ce que la démocratie et le développement sont en train de prendre racine dans certains des pays concernés.

Nous en voulons pour exemple l'achèvement réussi de la transition au Burundi et en République démocratique du Congo, après la tenue des élections démocratiques, libres et transparentes, à la satisfaction de la communauté internationale. En témoignent encore les avancées enregistrées à travers l'aboutissement d'accords entre certains gouvernements et factions rebelles dans la région, notamment l'accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de Résistance du Seigneur, intervenu le 26 août 2006; l'accord entre le Gouvernement burundais et les FNL-Palipehutu, signé le 7 septembre 2006. L'aboutissement de ces accords historiques vient, nous l'espérons, mettre fin à des décennies de conflits ayant fait de nombreuses victimes, particulièrement parmi les femmes et les enfants.

Ma délégation tient donc à saluer la tenue du second sommet, auquel le Congo a pris une part active. Les conclusions de ce sommet au thème très évocateur, à savoir la paix, la sécurité et le développement de la région, sont porteuses d'espoir, et ma délégation souhaiterait faire quelques observations concernant notamment la désignation de la région des Grands Lacs comme zone spécifique de reconstruction et de développement.

À cet égard, nous souhaitons vivement que cette région continue à bénéficier de l'appui, d'une part, des États de la région eux-mêmes et, d'autre part, de la communauté internationale, qui a œuvré pour la mise en place du processus de paix. Il est souhaitable que le Fonds spécial pour la reconstruction et le développement (FSRD) passe, dans les délais prévus, à la phase opérationnelle en vue de consolider l'évolution positive de ce processus, que les États membres doivent s'approprier et considérer individuellement et collectivement comme une plateforme d'action concertée.

En outre, nous nous félicitons de l'adoption du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement, qui marque un tournant décisif dans l'histoire de la région des Grands Lacs. En effet, ce Pacte dote les États concernés et la communauté internationale d'un instrument d'action essentiel pour l'instauration de la paix et la promotion de la coopération dans cette région longtemps troublée. Il est par conséquent urgent, pour

lancer un signal encourageant à l'endroit de nos partenaires, que chacun des États signataires procède rapidement à la ratification du Pacte.

Le succès du deuxième sommet constitue un signal positif pour l'aboutissement du processus de paix dans notre région. La communauté internationale, y compris les Nations Unies, est donc invitée à continuer à accompagner les efforts de la région et notamment à garantir la mise en œuvre de ce Pacte, qui dispose déjà d'énormes atouts, entre autres, les protocoles qui devraient contribuer au renforcement des initiatives régionales. Ces protocoles, faut-il le rappeler, concernent la non-agression et la défense mutuelle; la coopération judiciaire, qui s'étend de la prévention et de la répression du crime de génocide aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à toute forme de discrimination. Il y a aussi le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et, enfin, le protocole sur la restauration de la démocratie et la bonne gouvernance.

Nous souhaitons vivement que la communauté internationale continue à accompagner, ne serait-ce que pendant une brève période, les premiers pas des structures que nous venons de mettre en place.

Enfin, je ne saurais terminer mon propos sans remercier la délégation tanzanienne, qui nous a présenté un projet de déclaration auquel ma délégation souscrit entièrement.

**M. Bartfeld** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahim Fall, et le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Ambassadrice Liberata Mulamula, pour leur présence parmi nous. Nous remercions également la présidence du Qatar d'avoir organisé ce débat public sur ce thème si important qu'est la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs africains.

Les événements historiques récents intervenus dans la région, comme la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu tant au Burundi qu'en République démocratique du Congo, représentent des avancées qui, bien que la communauté internationale y ait joué un rôle important, n'auraient pas été possibles sans une collaboration étroite et déterminée entre les gouvernements de la sous-région, les efforts de l'Union africaine et d'autres organes multilatéraux, et la tenue de conférences

internationales comme la Conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, en novembre 2004 à Dar es-Salaam, et le deuxième Sommet de la Conférence internationale, les 14 et 15 décembre 2006.

Ces avancées n'auraient pas été possibles non plus sans une coopération plus intense entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales dans la prise de décision, les efforts inlassables des missions de maintien de la paix dans la région, l'aide fournie par les pays donateurs et le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, la surveillance constante par les organisations non gouvernementales des violations des droits de l'homme commises par les parties belligérantes et, enfin, le rôle des parties elles-mêmes, qui ont pris des positions donnant priorité à la paix plutôt qu'à leurs intérêts personnels.

Nous soulignons en particulier l'importance de la signature, au cours du deuxième Sommet qui s'est tenu à Nairobi, du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs, ainsi que de la Déclaration sur sa mise en œuvre, par lesquels les chefs d'État de la sous-région se sont engagés à faire en sorte que la région des Grands Lacs recouvre sa stabilité et se transforme en une région de paix et de prospérité.

De même, nous pensons qu'un autre grand pas propre à garantir la paix dans la région réside dans la mise en place d'un secrétariat régional de la Conférence, et nous félicitons l'Ambassadrice Liberata Mulamula, de la République-Unie de Tanzanie, d'en avoir été nommée Secrétaire exécutif.

La nouvelle phase qui commence exigera également des efforts considérables et une aide coordonnée pour la création d'institutions stables, le relèvement et le développement des pays de la région durant la période d'après conflit, la condamnation systématique des auteurs de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, et la participation active de la Commission de consolidation de la paix qui, par exemple, a déjà décidé d'appuyer les efforts déployés en la matière par le Gouvernement burundais. Tous ces éléments sont nécessaires pour réduire la probabilité de reprise des conflits dans la région.

Cependant, nous devons également souligner que le fait d'accorder l'amnistie pour de graves violations des droits de l'homme dans le cadre d'une stratégie visant à mettre fin à un conflit n'a pas de résultats positifs à long terme, étant donné que les combattants

déposent rarement les armes et l'on n'obtient donc pas une paix durable quand la réconciliation n'est pas une option viable pour la société. C'est seulement en rendant une justice impartiale à tous les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire que l'on peut mettre un terme à la culture d'impunité. On pose ainsi les fondements solides d'une stabilité à long terme dans les pays de la région.

En particulier, nous tenons à souligner la vulnérabilité particulière des enfants touchés par les différents conflits dans la région. Malheureusement, les garçons et filles continuent d'y être victimes de recrutements forcés, d'enlèvements, de violences sexuelles et même d'assassinats. Ces agressions sont commises par divers groupes armés, notamment l'Armée de résistance du Seigneur. Dans certaines zones, ce sont les membres des forces armées qui sont eux-mêmes responsables de ce type d'exactions contre les enfants. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de mettre un terme au climat d'impunité qui facilite la poursuite de ce type de sévices. Nous rappelons la responsabilité qui incombe aux gouvernements de protéger leur population civile.

Enfin, nous tenons à remercier la délégation tanzanienne d'avoir élaboré un projet de déclaration présidentielle que nous appuyons.

**M. Shcherbak** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet événement important. Nous remercions aussi M. Ibrahim Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et l'Ambassadrice Liberata Mulamula pour leurs exposés détaillés sur le sujet à l'examen.

La Fédération de Russie est venue à cette séance avec à l'esprit un certain nombre de faits encourageants. Des élections nationales se sont tenues en République démocratique du Congo, pour la première fois en 40 ans, et elles ont abouti à une victoire convaincante du Président sortant, Joseph Kabila. Malgré l'instabilité persistante, notamment dans l'est, on observe dans le pays un retour à la normale. Le Burundi a maintenant entamé la phase de consolidation de la paix. Grâce aux accords de cessez-le-feu signés entre le Gouvernement ougandais et le groupe d'insurgés, l'Armée de résistance du Seigneur, il semble désormais possible de résoudre le problème du nord de l'Ouganda.

L'élaboration et l'adoption de mesures de confiance appuieront les efforts des mécanismes de sécurité intergouvernementaux et multilatéraux tels que la Commission tripartite plus Un. L'ONU et le Conseil de sécurité jouent un rôle actif dans le processus de consolidation de la paix, notamment à travers les missions du Conseil qui se rendent tous les ans dans la région. Il est gratifiant que leurs travaux et recommandations soient toujours considérés comme d'importance cruciale par les dirigeants de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda.

Nous sommes pleinement conscients des risques et difficultés qui demeurent : le danger de voir une reprise des affrontements interethniques, les difficultés rencontrées dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, les flux illégaux d'armes légères, les mercenaires, l'utilisation d'enfants soldats, les frontières non contrôlées, la violence contre les civils, la situation humanitaire dramatique et ainsi de suite. Cela dit, on observe actuellement dans la région un ensemble de facteurs positifs qui donnent aux États de la région la possibilité de franchir un nouveau seuil dans leurs relations.

La pleine normalisation de la situation dans la région des Grands Lacs a connu une avancée significative avec la tenue, la semaine dernière à Nairobi, du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine. Cette réunion a eu pour principal résultat la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, qui ouvre de nouveaux horizons au développement et au relèvement d'après conflit. Nous sommes convaincus que l'action de la Conférence permettra de régler de nombreux problèmes régionaux qui sont liés entre eux.

Cependant, je souligne une fois de plus que l'efficacité de la Conférence dépendra en premier lieu de la cohérence dont les principaux acteurs feront preuve dans la mise en œuvre des accords qu'ils ont conclus. À cet égard, nous estimons que la création d'un mécanisme de suivi, lors du Sommet, constitue une mesure prometteuse pour l'avenir, qui rendra possible une application rigoureuse de l'ensemble des décisions prises au Sommet.

J'aimerais aborder un autre thème important. Pendant de nombreuses décennies, les ressources naturelles et humaines de cette région très riche ont été

exploitées de manière illégale et barbare, l'argent tiré de cette exploitation alimentant les conflits en cours dans la région. Il est grand temps de changer radicalement les choses et d'utiliser le potentiel qu'offrent encore les matières premières des pays de la région des Grands Lacs dans l'intérêt de leurs peuples et de leurs États.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à la République-Unie de Tanzanie, à l'Afrique du Sud et au Comité préparatoire régional ainsi qu'aux Coordonnateurs nationaux, au Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahim Fall, et à son équipe et son Bureau, pour leurs efforts qui ont permis d'organiser avec succès et de manière productive la deuxième phase de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Nous sommes reconnaissants à la délégation tanzanienne d'avoir préparé la Déclaration du Président du Conseil de sécurité, que nous appuyons entièrement.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Fall. Nous remercions également de son exposé la secrétaire exécutive du secrétariat de la Conférence sur la région des Grands lacs, M<sup>me</sup> Mulamula.

La Chine se félicite de la tenue réussie du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et des signature et adoption du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Union africaine et le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs de leurs contributions aux préparatifs de la Conférence.

Ces dernières années, nous avons assisté à une évolution encourageante de la situation dans la région des Grands Lacs. La République démocratique du Congo et le Burundi ont mené à bien des élections historiques et de nombreux pays sont progressivement sortis de l'ombre des conflits pour s'engager activement dans un travail de reconstruction après le conflit.

Bien entendu, cette région continue de se heurter à des problèmes, comme la pauvreté et la maladie. Certains pays sont toujours victimes d'un conflit ou affrontent la tâche ardue de consolider la paix.

Aider les pays de la région à se débarrasser rapidement des conflits armés, à parvenir à la réconciliation nationale et à avancer sur la voie du développement durable est une responsabilité à laquelle la communauté internationale ne saurait se dérober. La communauté internationale doit continuer d'accroître son aide économique aux pays de la région. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix accordera également une attention positive au processus de reconstruction après le conflit dans la région des Grands Lacs.

La paix et le développement dans la région sont inséparables du contrôle du processus par les pays concernés. Ceux-ci doivent parvenir à résoudre les questions pertinentes au sein d'un cadre régional et grâce au dialogue et à la consultation. Ils doivent également continuer de renforcer les relations de bon voisinage qu'ils entretiennent entre eux.

La signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs marque pour les pays de la région l'occasion d'emprunter une nouvelle voie leur permettant de régler leurs différends de manière indépendante et de développer leurs économies de manière solidaire et autonome. Cela devrait permettre d'atténuer rapidement les conflits dans la région, d'accélérer la reconstruction d'après conflit et de parvenir à une paix et à une sécurité durables dans la région. Nous espérons sincèrement que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs continuera de fournir aux pays de la région une base à partir de laquelle ils mèneront un dialogue et une coopération constructifs et s'efforceront de contribuer à l'instauration d'une paix et d'un développement durables dans la région.

En tant qu'amie des pays de la région, la Chine a suivi la situation dans la région des Grands lacs avec grand intérêt et elle a fait ce qui était en son pouvoir pour aider les pays concernés à mettre fin au conflit dont ils étaient victimes et à parvenir au développement. La Chine a participé activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région et elle a fourni une aide, dans la limite de ses possibilités, aux pays concernés, cela par des voies bilatérales. Nous sommes disposés à continuer de renforcer cette coopération globale avec les pays de la région dans le cadre du Forum de coopération Chine-Afrique, de manière à apporter une contribution positive à la paix, à la stabilité et au développement durables de la région.

Enfin, je voudrais remercier la délégation tanzanienne d'avoir préparé la Déclaration du Président du Conseil de sécurité, que nous appuyons pleinement.

**M. Chávez** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de son exposé. Je remercie également l'Ambassadrice Liberata Mulamula, secrétaire exécutive du secrétariat de la Conférence sur la région des Grands Lacs, de l'exposé qu'elle nous a présenté il y a quelques instants.

Avec la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, les gouvernements et les peuples de la région ont clairement manifesté leur souhait de passer désormais à une approche axée sur la sécurité, la démocratie, la coopération et la non-agression dans la région. Cela présuppose la reconnaissance du fait que ces pays sont confrontés à des menaces anciennes mais également nouvelles à leur sécurité. Ces menaces sont d'une nature pluridimensionnelle, dont les composantes économique et sociale sont des éléments fondamentaux. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une démarche globale en matière de prévention des conflits et de coopération pour garantir la stabilité, que se soit sur le plan bilatéral ou par l'intermédiaire de mécanismes multilatéraux.

Cette approche coïncide avec le rapprochement que le Pérou et d'autres pays membres de la Communauté andine s'efforcent d'opérer dans la zone de paix andine. Le Pacte susmentionné renforce le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque État et garantit que personne ne laissera utiliser son territoire par des groupes rebelles pour déstabiliser un autre pays ou un autre gouvernement ou n'agira de manière unilatérale pour procéder, par exemple, à des incursions sur le territoire d'un autre pays, que ce soit pour attaquer des groupes rebelles ou pour s'emparer de ressources naturelles.

Pour illustrer cette nouvelle ère qui s'ouvre dans la région des Grands Lacs, la communauté internationale et le Groupe des Amis de la région doivent contribuer à renforcer des gouvernements qui n'excluent personne, soient démocratiques par leur origine et par le mode d'exercice du pouvoir, et représentent les intérêts de leur peuple. Dans l'avenir immédiat, cela exige une lutte de front contre la pauvreté; la mise en place de programmes de reconstruction, de bonne gouvernance et de

consolidation de la paix, qui mettent les richesses nationales au service du redressement économique, de l'édification des institutions et de la fourniture de services fondamentaux comme la sécurité, l'éducation, la santé et l'alimentation; ainsi que l'établissement d'une base économique et d'infrastructures solides pour développer une économie durable intégrée à la fois dans chaque pays et dans l'économie mondiale. Ce changement nécessite également une transformation profonde de la situation humanitaire et en matière de respect des droits de l'homme.

Sur ces bases, la République démocratique du Congo doit absolument être reconnue comme un pays ayant une très grande valeur stratégique. Il est nécessaire d'appuyer directement le processus de mise en place des institutions démocratiques, de manière que l'État soit en mesure de fournir un minimum de services à la population en matière de santé, d'éducation et de sécurité. Parallèlement aux efforts extérieurs, il est nécessaire que les dirigeants du pays œuvrent à la reconstruction démocratique véritable du pays. Nous ne pouvons pas courir le risque de voir gaspiller les ressources humaines et financières qui ont été consacrées à la République démocratique du Congo, en raison du sentiment de frustration que pourrait ressentir les citoyens et qui pourrait même conduire à une résurgence de la crise. C'est pourquoi nous devons en permanence évaluer et suivre le régime de sanctions établi pour la République démocratique du Congo.

Nous avons besoin de l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et des pays voisins – en particulier l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, ainsi que le Soudan, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie – pour éviter que le manque de contrôle véritable sur le territoire et sur les accès par voie terrestre, aérienne ou maritime ne permette à des groupes armés illégaux de faire le trafic des armes et d'assurer leur financement en exportant de manière illégale des ressources naturelles. La MONUC doit continuer de coordonner étroitement ses activités avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et avec le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi afin de renforcer l'impact régional de la présence effective de l'ONU dans la région.

Depuis le début de l'année, le Conseil de sécurité assiste à un dialogue visant à obtenir le cessez-le-feu et un accord politique entre l'Armée de résistance du Seigneur et le Gouvernement ougandais. De l'avis du

Pérou, la paix ne saurait régner tant que l'impunité existera. C'est la raison pour laquelle mon pays suit l'évolution du processus de paix de Djouba et espère que les besoins humanitaires et de développement du nord de l'Ouganda seront satisfaits conformément aux propos récemment tenus par le Ministre ougandais des relations extérieures et de la défense. Il convient pareillement de suivre l'évolution de la situation au Burundi.

Je terminerai en signalant que nous espérons voir l'ONU accompagner ce processus de suivi en coopération avec l'Union africaine et les organismes sous-régionaux compétents, parce que la paix dans la région aura des répercussions sur le continent tout entier. Puisse cette expérience nous aider à résoudre les autres crises, comme celles qui frappent le Darfour, la Côte d'Ivoire, la Somalie, l'Érythrée et l'Éthiopie. Nous nous réjouissons donc de la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs et du processus d'application qui vient d'être engagé. Nous adressons nos remerciements à la délégation tanzanienne et souscrivons au projet de déclaration présidentielle que le Conseil s'apprête à adopter.

**M. Vassilakis** (Grèce) (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant spécial Ibrahim Fall de son exposé détaillé et approfondi sur le deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. De même, je remercie vivement l'Ambassadrice Mulamula de sa déclaration et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. La Grèce s'associe à la déclaration que fera la Représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Ces dernières années, la région des Grands Lacs a été le théâtre de violences ethniques répétées et de crises liées entre elles, qui ont plus d'une fois durement mis à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à gérer et résoudre ce type de situations. La situation s'est pourtant améliorée au prix d'efforts immenses et laborieux : un remarquable processus de réconciliation nationale a été mené au Rwanda; des élections démocratiques auxquelles ont participé une majorité écrasante de Congolais ont été organisées avec succès en République démocratique du Congo, débouchant sur la désignation des représentants des pouvoirs législatif et exécutif; au Burundi, le déroulement pacifique d'élections démocratiques a conduit à l'entrée en fonctions d'un nouveau Président et d'un nouveau gouvernement; et un accord de cessez-

le-feu a été conclu entre l'Armée de résistance du Seigneur et le Gouvernement ougandais.

Aujourd'hui, les pays de la région et la communauté internationale ont progressivement compris que l'instauration de la paix, de la stabilité, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs nécessite une approche régionale. La tenue, la semaine dernière à Nairobi, du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs constitue le point culminant des efforts déployés dans ce sens par toutes les parties concernées. Le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, qui a été adopté lors du Sommet, marque un tournant décisif dans la coopération entre les États de la région.

Nous pensons qu'il est désormais crucial de mettre en œuvre, par l'intermédiaire du mécanisme de suivi régional, les protocoles et programmes d'action figurant dans le Pacte. Il importe que les pays de la région montrent leur volonté politique de mettre en place ce mécanisme et de rendre opérationnel le Fonds d'affectation spéciale. La communauté internationale doit être prête à aider les pays africains dans cette entreprise.

Pour cela, le Conseil de sécurité pourrait, en plus de suivre de près la phase postérieure à la transition en République démocratique du Congo et au Burundi, mettre l'accent sur le contexte régional en prêtant un concours plus efficace au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinsertion et à la réinstallation des ex-combattants, ainsi qu'en améliorant l'application de l'embargo sur les armes, en particulier des armes légères, et la surveillance de cette application. Le Conseil devrait faire en sorte que les opérations de maintien de la paix prêtent une attention particulière au renforcement de la sécurité des frontières, compte tenu notamment du débordement de la crise du Darfour au Tchad et en République centrafricaine.

Il importe également que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies en général, dont la Commission de consolidation de la paix, s'emploient à régler les principaux problèmes auxquels la région est confrontée, comme l'exploitation illicite des ressources naturelles. À cet égard, nous sommes prêts à soutenir les propositions de création de mécanismes spéciaux en tenant compte des dispositifs existants, comme le processus de Kimberley pour les diamants,

l'application des lois forestières et la gouvernance dans le cadre de la lutte contre l'abattage illégal.

Nous sommes fermement convaincus qu'en mettant fin à l'impunité dans la région des Grands Lacs, en y jetant les bases d'un développement économique durable, en réglant les problèmes humanitaires et liés aux droits de l'homme, en soutenant la mise en place des institutions, en luttant contre la corruption et en renforçant l'état de droit et la bonne gouvernance, on contribuera à promouvoir la paix et la stabilité dans la région. La Cour pénale internationale, la Commission de consolidation de la paix, les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies en général ont un rôle crucial à jouer en la matière.

Nous saluons les efforts déployés par l'ensemble des participants du Sommet de Nairobi, en particulier la Tanzanie et l'Afrique du Sud, le secrétariat conjoint Union africaine/ONU et le Représentant spécial Ibrahima Fall.

Nous pensons que le Sommet de Nairobi s'est tenu à une étape véritablement historique pour la région des Grands Lacs. Il offre une occasion unique de dessiner des perspectives de paix, de sécurité et de développement pour des millions de personnes qui n'ont presque rien connu d'autre que l'oppression, la violence et la pauvreté.

Le Conseil de sécurité doit exprimer son adhésion au processus en cours et nous souscrivons donc pleinement au projet de déclaration présidentielle élaboré par la Tanzanie, dont nous remercions la délégation.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Qatar.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, de son exposé sur la région des Grands Lacs. J'adresse également mes remerciements à l'Ambassadrice Mulamula, première Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi qu'au Secrétaire général pour ses efforts sans relâche.

Je félicite les États et les gouvernements de la région des Grands Lacs du succès du deuxième Sommet tenu à Nairobi le 15 décembre 2006 et du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs. Ce succès résulte incontestablement de la sincère volonté politique des

dirigeants des pays de la région et de l'excellente préparation de la Conférence. Nous saluons les efforts faits par le secrétariat conjoint Union africaine/ONU et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Pour la deuxième fois cette année, le Conseil s'est réuni afin d'examiner la situation dans la région des Grands Lacs. Nous tenons à rappeler le succès de la Conférence tenue à Dar es-Salaam en novembre 2004, qui avait fait l'objet d'un débat public du Conseil de sécurité au niveau ministériel (cf. S/PV.5359) et débouché sur l'adoption de la résolution 1650 (2006). À la suite de ces étapes positives, les populations de la région sont en droit d'espérer l'application des accords de coopération, dont témoignent la tenue du deuxième Sommet ainsi que l'adoption et la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs. Nous attendons avec impatience la ratification du Pacte et sa mise en œuvre.

Il est primordial de répondre aux aspirations et aux espoirs exprimés dans le Pacte et la Déclaration, notamment en mettant à profit le dynamisme et la volonté politique manifestés par les dirigeants de la région des Grands Lacs dans la déclaration adoptée à l'issue du Sommet. La région pourra ainsi renouer avec la stabilité, la paix et la prospérité.

Le deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement a débouché sur des mesures positives et concrètes, comme la mise en place d'un mécanisme de suivi régional du Pacte, par le biais du secrétariat de la Conférence. Nous félicitons le Burundi d'avoir accepté d'accueillir ce secrétariat et la Tanzanie pour la nomination de l'une de ses ressortissantes aux fonctions de Secrétaire exécutive.

Les contributions obligatoires aux activités du secrétariat seront nécessaires et essentielles à la mise en œuvre du Pacte et à la mobilisation de secteurs influents de la société civile. Il faudra s'occuper des questions relatives aux femmes, à la jeunesse, aux médias et au secteur privé, et définir des priorités en la matière.

Nous apprécions le rôle joué depuis sa création en 2003 par le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs à l'appui du deuxième Sommet et de la Conférence en général. Nous encourageons le Groupe à continuer d'accorder son appui pendant toute la durée de la mise en œuvre du Pacte. Nous engageons instamment l'ensemble des partenaires internationaux à continuer d'assurer leur précieux appui, d'autant que

les États de la région ont pris la décision de créer un fonds, conformément à l'article 6 du Pacte, fonds qui constituera un bon mécanisme d'appui.

Nous devons également reconnaître la nécessité de mettre en œuvre les résolutions précédentes du Conseil. ceci est de la plus haute importance pour les pays de la région des Grands Lacs, en particulier s'agissant de mettre fin aux conflits, aux activités des groupes armés et aux innombrables violations des droits de l'homme. Ceci s'applique également à la question de la paix et de la sécurité dans la sous-région et au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans les zones de conflit de la région des Grands Lacs.

Dans ce contexte, nous attachons une grande importance aux résolutions 1625 (2005), 1631 (2005), 1649 (2005) et 1653 (2006). Nous croyons que leur application sera essentielle au succès du mécanisme mis en place par les États de la région des Grands Lacs, lequel constituera un lien vital entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et facilitera les activités des organisations régionales, sous-régionales et autres visant à trouver les moyens de traiter des problèmes de la région. Ceci permettra également à la Commission de consolidation de la paix de mener dans la région des actions positives et directes qui profiteront à l'ensemble du continent.

S'agissant des difficultés posées à la mise en œuvre, nous croyons que le développement durable ne sera pas réalisable sans l'existence d'institutions fondées sur la bonne gouvernance ou sans les ressources nécessaires, lesquelles ne seront disponibles que si la sécurité et la stabilité règnent. À cette fin, il doit y avoir une participation manifeste et véritable des peuples et des gouvernements de la région. Toutes les organisations de la communauté internationale doivent donner des encouragements afin de veiller à la transparence des accords économiques conclus par les pays de la région et entre les institutions financières régionales et internationales. Ces accords doivent traiter de la situation sociale et économique de la région, ainsi que du problème de la dette extérieure, ou ils doivent au moins tenter d'atténuer les conséquences de cette dette.

Pour remédier aux causes des échecs économiques, il faut mettre en place des projets permanents fondés sur de bons principes économiques et commerciaux, étant donné en particulier la situation stratégique distincte de la région sur le continent africain, et le fait qu'elle possède d'énormes ressources

naturelles. Les États de la région doivent donc contrôler l'ensemble des activités et des programmes menés sur leur territoire.

Je souhaiterais, pour conclure, remercier la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie des contributions positives qu'elle a apportées aux activités du Conseil de sécurité à l'appui du document final et de la Déclaration du deuxième Sommet de la Conférence, comme l'indiquent les résultats positifs qui en ont découlé. Nous les remercions pour leur projet de déclaration présidentielle, auquel nous souscrivons et que nous utiliserons pour examiner les questions régionales et appuyer les efforts déployés par les générations présentes et futures des peuples de la région pour parvenir à la paix, la sécurité et la stabilité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la représentante de la Finlande.

**M<sup>me</sup> Lintonen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, l'Islande, la Norvège, l'Ukraine et le Moldova s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite du débat public d'aujourd'hui qui a lieu à un moment où la région des Grands Lacs est à une importante croisée des chemins. L'Union européenne se félicite du résultat positif du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Nairobi la semaine dernière. Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, adopté lors de ce Sommet, constitue la pierre angulaire de la coopération entre les États de la région.

L'Union européenne attend avec intérêt la mise en œuvre des protocoles et des programmes d'action qui figurent dans le Pacte par le biais du mécanisme de suivi régional. Il faudra qu'existe au niveau local un engagement énergique, et notamment des contributions financières et le sentiment, de la part des États de la région, qu'ils contrôlent des domaines tels que la gestion des ressources naturelles et la coopération régionale.

Le Sommet et son résultat positif, qui marquent un nouveau départ pour l'Afrique centrale, partent des

importants progrès réalisés ces dernières années. Éclatant il y a plus d'une décennie, la crise de la région des Grands Lacs, source des malheurs et des souffrances de millions de personnes, a jeté son ombre sur toute l'Afrique. Nous sommes aujourd'hui les témoins d'un départ prometteur vers une dynamique nouvelle et positive qui, il faut l'espérer, influera sur le développement global du continent. Nous espérons en particulier que les leçons marquantes tirées du partenariat et du règlement des conflits et présentées par le Pacte de Nairobi inspireront des efforts visant à résoudre les conflits encore en cours dans la région des Grands Lacs, notamment le conflit dans le nord de l'Ouganda qui préoccupe gravement une grande partie de la communauté internationale.

La coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne est devenue un aspect caractéristique de la prévention des conflits en Afrique et dans la région des Grands Lacs en particulier. Avant le Sommet de Nairobi, cette coopération avait déjà été mise considérablement à l'épreuve, avec par exemple le lancement de la mission africaine au Burundi et sa transformation ultérieure en une mission de maintien de la paix de l'ONU, et avec le déploiement, sur la demande de l'ONU, d'une mission de maintien de la paix de l'Union européenne en République démocratique du Congo pendant la période électorale.

La Conférence de la semaine dernière a été une preuve de plus de cette coopération et un nouvel exemple important des véritables progrès qui peuvent être réalisés grâce à un multilatéralisme efficace. L'Union européenne tient encore une fois à remercier tout spécialement le Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et son Représentant spécial, M. Ibrahima Fall, des précieux efforts qu'ils ont déployés pour faire avancer la Conférence.

L'Union européenne tient aussi à souligner le rôle de son propre Représentant spécial pour les Grands Lacs, M. Aldo Ajello, qui a joué un rôle décisif dans le projet d'organiser la Conférence, dès le début.

Faisant fond sur la déclaration de Dar es-Salaam de 2004, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement définit à juste titre quatre grands domaines de coopération future dans la région des Grands Lacs : la paix et la sécurité, le développement et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, ainsi que les questions sociales et humanitaires. Beaucoup de choses

ont été accomplies depuis Dar es-Salaam. D'un point de vue européen, je voudrais rappeler en particulier les trois points suivants :

Premièrement, il y a l'issue heureuse du processus de transition en République démocratique du Congo. Il y a deux semaines, nous avons été les témoins d'un moment historique : l'investiture du Président Kabila à Kinshasa, un événement de bon augure qui a été le point fort des premières élections démocratiques et transparentes tenues en République démocratique du Congo depuis plus de 40 ans.

Il y a véritablement lieu de féliciter le peuple congolais, ainsi que tous les partis et candidats ayant pris part aux élections, d'avoir rendu possible cette réussite historique. L'ONU a joué un rôle essentiel à l'appui de ce processus. L'Union européenne a elle aussi prêté son concours au processus électoral et aidé le peuple congolais en cette occasion sans précédent.

La transition en République démocratique du Congo montre clairement que la sécurité et le développement sont inséparables. Dans la mesure où l'un dépend de l'autre, la gouvernance est l'élément clef qui fournit la base des progrès dans les deux domaines. En avançant sur le front de la gouvernance, les autorités de la République démocratique du Congo et la communauté internationale collaborent étroitement à l'élaboration d'une vision partagée de la gouvernance, qui pourrait à terme prendre aussi la forme d'un pacte pour la gouvernance.

Une fois encore, nous espérons que nos efforts conjoints en République démocratique du Congo accéléreront l'élan en faveur d'évolutions semblables dans l'ensemble de la région. Ici, dans l'environnement d'une situation d'après conflit, la réforme du secteur de la sécurité sera toujours au cœur des initiatives à mener en matière de gouvernance. Ces tâches difficiles sont prioritaires pour les programmes de coopération futurs de l'Union européenne; aussi espérons-nous entamer bientôt des consultations avec les autorités nouvellement élues en République démocratique du Congo.

Deuxièmement, nous voudrions mentionner le processus de transition réussi qui a eu lieu au Burundi. Le processus de paix lancé en août 2000 avec l'Accord d'Arusha et la transition politique qui a suivi ont connu une conclusion couronnée de succès avec l'entrée en fonctions d'un Gouvernement d'unité nationale démocratiquement élu en août 2005. Des progrès ont été réalisés dans la situation politique et militaire, et la

démobilisation militaire a bien avancé, grâce à l'appui du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion financé par plusieurs États membres de l'Union européenne. Pour consolider la démobilisation menée à ce jour, il faut un effort concerté en vue de veiller à ce que la réinsertion durable des ex-combattants reçoive une attention prioritaire dans la période à venir au Burundi et dans toute la région des Grands Lacs.

L'accord de cessez-le-feu conclu cette année avec les Forces nationales de libération a offert une occasion de parvenir à un règlement durable et pacifique de ce conflit. Nous sommes tous conscients des difficultés liées à la mise en œuvre de cet accord et l'Union européenne suit avec beaucoup d'attention toutes les initiatives régionales y afférentes.

Pour consolider ces évolutions prometteuses, l'Union européenne restera un partenaire fiable, pleinement attaché à une approche constructive, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la primauté du droit et de la poursuite de la démocratisation de la société.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de l'amélioration de la dynamique régionale, notamment dans la région des Grands Lacs elle-même. La réussite de la transition en République démocratique du Congo n'a été possible que grâce à la nouvelle dynamique des relations de bon voisinage, qui est de plus en plus visible au niveau régional. Les tensions et violences résiduelles dans l'est de la République démocratique du Congo reflètent clairement la nécessité de renforcer cette évolution. Dans d'autres régions, nous affrontons encore d'énormes difficultés s'agissant de couper les approvisionnements des groupes armés rebelles et de mettre fin à la violence transfrontalière. Dans la région des Grands Lacs, cependant, nous avons vu que ce fléau de la violence et de l'impunité peut être jugulé, pourvu qu'il y ait une coopération régionale efficace et digne de confiance, ce qui inclut une participation de l'ONU.

La signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs est un pas très important pour consolider les acquis obtenus en matière de paix, de démocratie et de développement non seulement dans la région des Grands Lacs, mais aussi dans l'ensemble de l'Afrique. Les engagements en faveur d'une politique de non-violence et de défense mutuelle dans le règlement des conflits, de même que l'accent mis sur la coopération

en matière de démocratie, de bonne gouvernance, d'intégration régionale et de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, tracent clairement la voie à suivre.

Sur ce chemin encourageant, l'Union européenne restera un partenaire actif, appuyant une coopération de plus en plus étroite et un dialogue continu dans les limites de la région des Grands Lacs.

**M<sup>me</sup> Booto** (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les vives félicitations de ma délégation pour le travail abattu à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois de décembre et vous remercier pour la convocation de la réunion sur la région des Grands Lacs africains, qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui. Je voudrais particulièrement honorer la République-Unie de Tanzanie pour le rôle important qu'elle a joué dans l'étape décisive de la signature de la Déclaration de Dar es-Salaam en novembre 2004, qui a permis l'émergence d'une interaction plus constructive dans la région, ainsi que le rétablissement d'un climat de confiance, et qui a su conjurer les démons de la division.

Ma délégation a déjà, au plus haut niveau, eu l'occasion d'exprimer sa reconnaissance à S. E. M. Jakaya Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'à S. E. M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya qui, avec le soutien inestimable du Secrétaire général, M. Kofi Annan, ont su susciter un appui maximal de la communauté internationale à l'organisation du deuxième Sommet des chefs d'État à Nairobi. Nous les remercions aussi des efforts importants qu'ils ont fournis à la cause de la paix et à la résolution des diverses crises dans la région.

Mes remerciements s'adressent également au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahim Fall, pour son exposé très riche en informations et pour l'organisation du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la région des Grands Lacs, et surtout pour ses efforts inlassables en faveur de la cause de la paix dans la région.

Ma délégation est honorée de la présence parmi nous de l'Ambassadrice Mulamula, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Conférence des Grands Lacs, à qui je présente toutes mes félicitations et mes salutations les plus chaleureuses.

Le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la région des Grands Lacs est un événement historique pour l'Afrique des Grands Lacs, et également pour la communauté internationale. En effet, la rencontre au sommet a une fois de plus souligné l'importance du partenariat qui s'est installé entre les pays de la région des Grands Lacs et la communauté internationale pour consolider l'élan pris par les pays de la région. Ce sommet marque la fin du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui consistait à diagnostiquer les causes des conflits armés dans la région – conflits qui ont entravé le développement des pays concernés – et à permettre à la région de s'approprier cette heureuse initiative en vue de relancer son développement.

Après de nombreux incidents de parcours, des étapes importantes ont été franchies, et les résultats escomptés sont de plus en plus palpables. Mon pays a toujours, de bonne foi, pris une part active à tous les mécanismes de suivi et de contrôle, et à la mise en application des résolutions et recommandations émanant de divers fora consacrés aux questions se rapportant aux pays des Grands Lacs. Ma délégation se félicite de la nouvelle dynamique fondée sur un nouvel ordre sécuritaire régional, sur l'élargissement et l'intégration de l'espace économique et commercial, sur la démocratie et la bonne gouvernance, sur la stabilisation et l'amélioration de la prise en charge collective des problèmes sociaux et humanitaires résultant des réajustements internes au niveau de chacun des pays et d'adaptations aux règles de la nouvelle coexistence pacifique entre États.

Cette nouvelle entente vient d'être couronnée de succès par la signature du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, en tant qu'acte d'engagement de non-agression et de défense mutuelle, qui consacre les conditions optimales d'un développement durable. Ma délégation se félicite particulièrement de l'adoption de la structure du Fonds spécial pour la reconstruction et le développement, qui contribuera sans nul doute au progrès économique et à la reconstruction, en facilitant le développement et l'intégration économique entre les pays de la région.

Pour matérialiser sa bonne volonté, et malgré la tâche immense de reconstruction et les défis qui attendent ses nouvelles institutions élues, la République démocratique du Congo a annoncé le déblocage de la somme de 1 million de dollars comme contribution initiale à ce Fonds.

Ma délégation partage l'avis émis par le Secrétaire général dans son message à la Conférence, soulignant que l'appropriation de cette Conférence par les États de la région confère à ce Pacte une dimension importante sur le plan de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement économique. Cette appropriation demeure un facteur clef, pour autant qu'elle définisse les priorités et les moyens de travailler ensemble. Il ne s'agit point d'une vision, mais d'un programme d'action, que suivent attentivement des millions de personnes de la région. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, notre ambition est de rassembler toutes les énergies nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme d'action, avec l'appui de tous nos partenaires.

La République démocratique du Congo, désignée comme pays hôte du prochain sommet, qui aura lieu en 2008, compte bien jouer son rôle moteur sur les plans politique, économique et social, et mettre tout en œuvre pour promouvoir le respect du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, la mise en fonction du Fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs, en soulignant la responsabilité qui incombe à chacun de créer une zone de paix, de stabilité et de prospérité dans la région.

La République démocratique du Congo renouvelle son engagement à participer à l'instauration des conditions de paix et de sécurité, pour son peuple et pour les peuples des États voisins. Le monde a pu constater les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements auxquels mon pays a souscrit dans le but de mettre en place un nouvel ordre politique interne, ainsi que dans le cadre de la normalisation des rapports avec les États voisins. C'est ainsi que parallèlement à la sécurisation du processus politique interne, la République démocratique du Congo a également mené des actions concrètes pour répondre à ces engagements en faveur de la sécurisation des voisins.

Comme vous le savez, la période de transition en République démocratique du Congo s'est achevée par l'investiture de S. E. M. Joseph Kabila comme président élu de la République. L'Assemblée nationale élue est déjà installée, les assemblées provinciales également. Le processus est en cours en ce qui concerne le Sénat, les assemblées locales et le futur gouvernement. Ma délégation se félicite que les élections se soient déroulées dans de bonnes

conditions. Elles ont suscité l'enthousiasme de la population, et la participation des femmes en tant que candidates et électrices s'est avérée très encourageante et est un gage de l'effort fourni au niveau national en matière de promotion de la femme.

Avec la mise en place de toutes les institutions républicaines, le peuple congolais compte sur l'appui soutenu de la communauté internationale pour la poursuite des politiques visant à la réconciliation nationale, au relèvement économique et social, ainsi qu'à la reconstruction du pays.

Pour terminer, je voudrais remercier le Conseil de sécurité, qui a toujours démontré son attachement à la cause de la paix dans la région des Grands Lacs et qui a permis de distinguer trois aspects principaux de ce conflit insensé ayant eu lieu dans la région, qui étaient étroitement liés et qu'il fallait aborder parallèlement, à savoir le résultat du dialogue intercongolais, le retrait des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés. Ceci a eu des répercussions favorables non seulement au niveau de mon pays, mais également dans le contexte plus élargi de la région des Grands Lacs.

Enfin, je voudrais réitérer la reconnaissance de la République démocratique du Congo à la communauté internationale pour l'attention qu'elle porte à l'éclosion d'une ère de relations confiantes, sécurisantes et mutuellement avantageuses pour tous les États de la région des Grands Lacs.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

**M. McNee** (Canada) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de m'exprimer au nom des Pays-Bas et du Canada, coprésidents du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs. Le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la région des Grands Lacs et la Déclaration de mise en œuvre du Pacte, tous deux signés à Nairobi le 15 décembre 2006, inaugurent une nouvelle ère de coopération dans la région des Grands Lacs. Dans ce contexte, je vous remercie vivement, Monsieur, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui.

Les 11 États membres de la région mèneront la mise en œuvre de toutes les composantes du Pacte. La création du premier mécanisme de coordination pour la région des Grands Lacs marque leur appropriation entière de cette entreprise sans précédent. Nous

félicitons le Burundi, qui s'est vu attribuer le siège du mécanisme de suivi, et nous félicitons chaleureusement l'Ambassadrice Liberata Mulamula, choisie, au nom de la République-Unie de Tanzanie, pour diriger ce nouveau mécanisme en tant que secrétaire exécutif.

Les premiers mois de la mise en œuvre du secrétariat seront pleins d'espoir et aussi de défis. Pour cette raison, le Groupe des Amis poursuivra son appui financier pour une période transitoire de six mois, afin de permettre aux pays du champ d'assumer la pleine responsabilité du secrétariat de la Conférence et de consolider leurs mécanismes nationaux de coordination.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je tiens à féliciter le secrétariat conjoint ONU-Union africaine et son équipe d'experts, sous la direction du professeur Ibrahima Fall, pour leur engagement de tous les instants et leur contribution au succès de la Conférence.

Le Groupe des Amis appuie la requête, initialement faite par la République-Unie de Tanzanie au nom des pays de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, d'une prorogation de trois mois, au 31 mars 2007, du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les Grands Lacs, afin de faciliter la transition du secrétariat conjoint ONU-Union africaine au nouveau secrétariat des pays de la Conférence.

Au nom du Canada, je souhaite indiquer que mon pays appuie également l'appel contenu dans la Déclaration de mise en œuvre du Pacte, où il est demandé que l'ONU et l'Union africaine poursuivent leur engagement et appuient ainsi le nouveau secrétariat durant au moins une année. Nous souhaitons que le secrétariat nouvellement créé puisse bénéficier du soutien de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine pour une période d'une année.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je donne la parole au représentant du Rwanda.

**M. Nsengimana** (Rwanda) (*parle en anglais*): Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, de cette possibilité qui nous est donnée de nous adresser au Conseil de sécurité au sujet de la question importante de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a eu lieu la semaine dernière à Nairobi, au Kenya.

Nous tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, et M<sup>me</sup> Mulamula, première Secrétaire exécutif du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour leurs exposés. Nous voudrions également remercier le Gouvernement kényan d'avoir généreusement accueilli la Conférence, ainsi que le Gouvernement tanzanien d'avoir présidé avec tant de compétence le sommet de la Conférence internationale au cours des deux dernières années.

La région des Grands Lacs a enregistré plusieurs faits nouveaux positifs depuis la signature de la Déclaration de Dar es-Salam en 2004. Le peuple burundais est passé, après de nombreuses années de conflit, à un nouveau régime démocratique. Il a maintenant amorcé la tâche difficile du relèvement et du développement après le conflit. Nous félicitons le peuple burundais et nous demandons à la communauté internationale de l'appuyer.

Au cours de cette même période, les peuples ougandais et tanzanien ont également exercé leur droit démocratique en élisant leurs dirigeants au cours d'élections libres et régulières. Plus récemment, la République démocratique du Congo a tenu des élections démocratiques pour la première fois en 40 ans. Nous félicitons chaleureusement le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo pour le succès de ces élections historiques. Nous nous engageons à appuyer sans réserve la République démocratique du Congo, à l'heure où elle commence à aborder les nombreuses tâches difficiles qui l'attendent. Nous demeurons pleinement convaincus que, les pays de la région des Grands Lacs travaillant ensemble dans un esprit de partenariat authentique, nous trouverons des solutions aux problèmes en suspens.

Les 11 pays du champ peuvent se féliciter d'avoir su mener le processus préparatoire de la Conférence internationale à son terme logique. Depuis 2003, nous avons travaillé ensemble à donner forme et orientation à ce processus. Nous avons discuté sans détours des problèmes auxquels notre région est confrontée en termes de paix, de sécurité, de gouvernance et d'économie. Nous avons conclu des accords pour aller de l'avant et faire en sorte que notre région ne se caractérise plus par les conflits, mais par la paix, la stabilité et le développement durable.

Le processus de la Conférence a permis la participation large des secteurs essentiels de nos

sociétés, parmi lesquels les responsables gouvernementaux, les représentants des femmes et des jeunes, la société civile, les professionnels des médias, le secteur privé et les dirigeants religieux. Grâce à une interaction constante, un esprit de partenariat et d'amitié a pu voir le jour dans la région. Une véritable compréhension des défis que chaque pays doit relever individuellement tend aussi à émerger. Tout cela ne peut être que bénéfique pour l'avenir de notre région.

Bien évidemment, le processus a également connu des moments difficiles. Parfois, nous avons dû lutter pour recentrer la Conférence sur les grands problèmes de la région, plutôt que sur les idées de ceux qui préfèrent voir celle-ci divisée et prise dans les conflits.

Par le passé, certaines puissances voyaient dans le processus de la Conférence un moyen de donner une nouvelle légitimité aux forces responsables du génocide rwandais. Elles affirmaient que le processus n'avancerait pas tant que ces groupes, les génocidaires, ne seraient pas à la table des négociations, soit comme participants, soit comme observateurs. Je me félicite que la région, par son travail collectif, s'y soit opposée. Aujourd'hui, nous disposons d'accords sur ce que nous devons faire ensemble pour lutter contre ceux qui veulent déstabiliser nos pays. Nous sommes également convenus de coopérer afin de combattre l'impunité, en traduisant ces génocidaires en justice et en faisant front contre leur idéologie conflictuelle et destructrice.

Les dirigeants de la région des Grands Lacs se sont déjà engagés à faire progresser le programme de paix. Nous sommes résolus à ne pas permettre que nos territoires servent de base à la déstabilisation d'autres pays. Nous nous accordons autour de la nécessité d'un règlement pacifique des conflits, du respect de l'intégrité territoriale de tous nos pays et de la promotion des principes de bonne gouvernance. Nous sommes également convenus d'œuvrer ensemble en faveur du développement et de coopérer pour réduire la pauvreté dans notre région. C'est un programme extrêmement important. Par conséquent, alors que nous arrivons au terme de la phase préparatoire, nous devons nous engager à mettre ce programme en œuvre.

Nous estimons que la mise en œuvre du programme d'action du Pacte de paix sera l'une des pierres angulaires de l'architecture de la paix dans notre région. Lorsque la paix, la stabilité, la bonne gouvernance et le développement économique seront établis dans l'ensemble de la région, les crises

humanitaires que nous connaissons périodiquement se feront moins fréquentes.

Les pays du champ de la région des Grands Lacs ont décidé de s'appropriier le processus au plan régional à travers la mise en place du mécanisme de suivi régional, afin de nous aider à mettre en œuvre ce programme ambitieux. Nous pensons cependant que, pour réussir, nous devons nous engager résolument à accomplir les choses suivantes. Premièrement, nous devons faire tout notre possible pour appliquer toutes les dispositions du Pacte, en particulier celles qui ont trait à la question clef des groupes armés qui opèrent encore dans notre région. Deuxièmement, nous devons absolument ratifier le Pacte dans les meilleurs délais. Troisièmement, nous devons fournir tout l'appui politique, diplomatique et financier nécessaire au mécanisme de suivi, et notamment au nouveau secrétariat. Quatrièmement, nous devons faire en sorte que le Fonds spécial pour la reconstruction, qui est affilié à la Banque africaine de développement, soit opérationnel dès que possible.

Le programme de paix et de développement dans la région des Grands Lacs continuera d'appeler des partenariats internationaux solides. Je remercie les membres de la communauté internationale qui nous ont aidé dans notre quête de paix, en particulier le Groupe des Amis, partenaire de valeur s'il en est. Je remercie également l'Union africaine et les Nations Unies pour l'appui qu'elles nous ont apporté par l'intermédiaire du Secrétariat. Les partenariats internationaux sont cruciaux, en particulier dans le contexte du relèvement après le conflit.

Les dirigeants de la région ont une expérience considérable en matière de poursuite de la paix dans nos pays. Le processus de paix d'Arusha pour le Rwanda, en 1999, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et le processus de paix de Sun City pour le Burundi, l'Accord de paix global pour le Soudan et le processus mené par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour la Somalie, sont autant de preuves que nous avons la capacité et la volonté de régler les conflits. Ce dont nous avons toujours eu besoin, c'est d'un appui au relèvement et à la reconstruction postconflit. Nous espérons donc que nos partenaires ne verront pas dans la fin du processus préparatoire une raison de mettre fin à leur appui. Nous les encourageons à participer à la phase de mise en œuvre, et en particulier au programme de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Ibrahima Fall qui va répondre aux commentaires et aux questions.

**M. Fall** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, avec votre permission, je serai très bref, compte tenu de l'heure tardive.

Tout d'abord, je remercie les orateurs qui ont pris la parole et montré un grand intérêt pour les conclusions du Sommet de Nairobi, et je les assure que leurs félicitations me sont allées droit au cœur. Je comprends que ces félicitations ne sont pas adressées à ma seule personne, mais aussi à chacun des membres de l'équipe avec laquelle j'ai travaillé ces dernières années et, au-delà, à l'équipe du Bureau du Représentant spécial pour la région des Grands Lacs ainsi qu'aux représentants des institutions des Nations Unies, avec qui nous avons travaillé en très étroite collaboration durant ces années, dans le cadre du Comité directeur à Nairobi.

Je considère que ces félicitations s'adressent également à l'Union africaine qui est l'autre volet du secrétariat conjoint ONU/Union africaine, ainsi qu'au Président Konaré qui a participé de manière très active aux préparatifs de l'ensemble du processus ayant conduit au Sommet de Dar es-Salaam, puis à celui de Nairobi, et qui a joué un rôle très important au cours de ces Sommets.

J'ai été très encouragé par le débat et en particulier par l'accent placé sur la nécessité pour l'Union africaine et les Nations Unies de continuer ensemble d'épauler le nouveau secrétariat de la Conférence, d'une part, et, de l'autre, de veiller à ce qu'ils continuent de participer de manière très dynamique à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Enfin, et c'est tout aussi important, j'espère que le message qui a été envoyé par le Conseil aux pays du champ a été bien reçu et que ces derniers saisiront l'occasion qui leur est donnée de montrer qu'ils peuvent surmonter le défi que constitue la mise en place et le bon fonctionnement du secrétariat de la Conférence en trois mois, comme cela a été décidé.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Fall des précisions qu'il vient de fournir et je lui souhaite plein succès dans sa mission.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité félicite les pays de la région des Grands Lacs d'avoir mené à bonne fin le deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Nairobi le 15 décembre 2006.

Le Conseil félicite les dirigeants de la région d'avoir signé le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs et se réjouit de l'engagement que ceux-ci ont pris de l'appliquer.

Le Conseil se réjouit en outre de la décision de créer un mécanisme de suivi régional, qui comprendra un secrétariat de la Conférence, dirigé par son premier Secrétaire exécutif, Liberata Mulamula, Ambassadrice de la République-Unie de Tanzanie, et de la décision d'installer à Bujumbura les bureaux du secrétariat de la Conférence.

Le Conseil rend hommage au secrétariat conjoint Union africaine/ONU, au Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, coprésidé par le Canada et les Pays-Bas, aux institutions chefs de file des Nations Unies, à l'Union européenne, à la Banque africaine de développement et à la communauté internationale pour l'appui et l'assistance qu'ils ont apportés à la Conférence.

Le Conseil rend également hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Ibrahima Fall, pour le concours, la volonté et l'efficacité dont ils ont fait montre pour faciliter l'organisation du deuxième Sommet et la signature de l'Accord de paix.

Le Conseil appuie la demande du Comité interministériel régional tendant à voir proroger le mandat du Représentant spécial pour la période finale de trois mois, jusqu'au 31 mars 2007, en vue d'assurer une appropriation régionale du mécanisme de suivi et de mener à bonne fin le passage au secrétariat de la Conférence.

Le Conseil exhorte les pays de la région, le Groupe des Amis, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la communauté internationale à envisager d'apporter une assistance au secrétariat de la Conférence et au Fonds spécial pour la reconstruction et le

développement de la région des Grands Lacs en vue d'aider les parties à mettre en œuvre le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/57.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 10.*